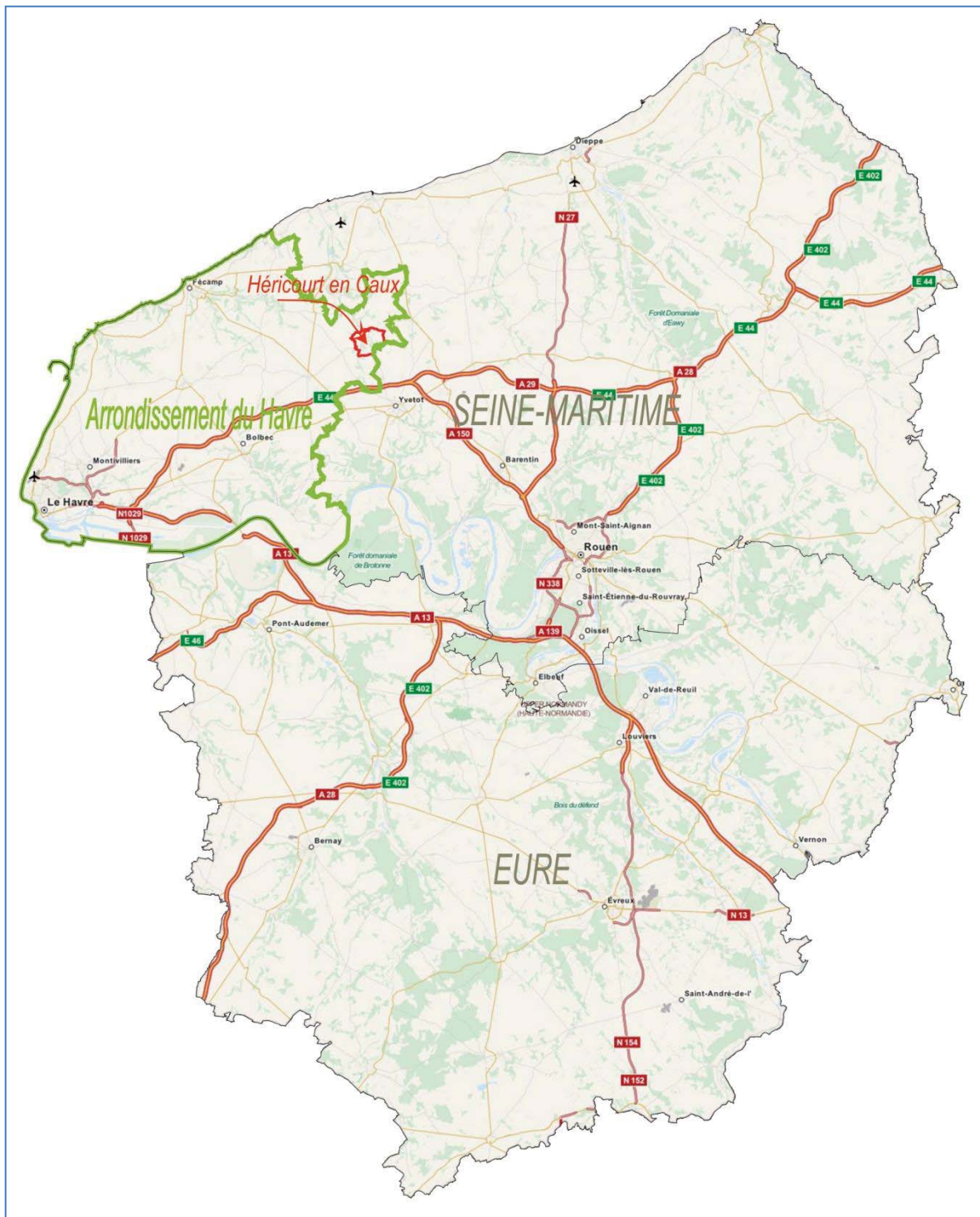


DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1 La situation territoriale de la commune

1.1 Le contexte communal



La commune d'Héricourt en Caux se situe au centre-ouest de la Seine-Maritime, à un quart d'heure au Nord-ouest d'Yvetot, à trente-cinq minutes au Sud-est de Fécamp et à cinquante minutes au Nord-est du Havre et au Nord-Ouest de Rouen.

Elle fait partie de la communauté de communes « Plateau de Caux Fleur de Lin » et se trouve dans le bassin versant de la Durdent. Le territoire communal s'étend sur 1080 hectares.

La commune d'Héricourt en Caux est limitrophe avec 9 autres communes :

- **Robertot**, commune d'environ 250 hectares avec une population de 199 habitants en 2012.
- **Carville Pot de Fer**, commune d'environ 530 hectares avec une population de 110 habitants en 2012.
- **Sommesnil**, commune d'environ 310 hectares avec une population de 94 habitants en 2012.
- **Cleuville**, commune d'environ 410 hectares avec une population de 185 habitants en 2012.
- **Ancourteville sur Héricourt**, commune d'environ 350 hectares avec une population de 288 habitants en 2012.
- **Cliponville**, commune d'environ 730 hectares avec une population de 280 habitants en 2012.
- **Rocquefort**, commune d'environ 540 hectares avec une population de 320 habitants en 2012.
- **Hautot Saint Sulpice**, commune d'environ 850 hectares avec une population de 628 habitants en 2012.
- **Anvéville**, commune d'environ 420 hectares avec une population de 283 habitants en 2012.



1.2 L'intercommunalité

La commune d'Héricourt en Caux est membre de la **communauté de communes « Plateau de Caux Fleur de Lin »**. Créée en 2001, cette structure intercommunale rassemble les 21 communes suivantes :

- | | | |
|-----------------------------|-----------------------|-------------------------|
| - Amfreville les Champs | - Carville Pot de Fer | - Le Torp Mesnil |
| - Anvéville | - Doudeville | - Prétot Vicquemare |
| - Bénesville | - Etalleville | - Reuville |
| - Berville en Caux | - Fultot | - Robertot |
| - Boudeville | - Gonzeville | - Routes |
| - Bretteville Saint Laurent | - Harcanville | - Saint-Laurent en Caux |
| - Canville les Deux Eglises | - Héricourt en Caux | - Yvecrique |

La communauté de Communes compte 9366 habitants (INSEE 2012) répartis sur un territoire d'environ 11 950 ha.



La loi du 6 février 1992 créant les communautés de communes a imposé des compétences obligatoires ainsi qu'au minimum une autre compétence à choisir parmi une liste fixée par cette loi.

Les compétences **obligatoires** exercées par la communauté de communes sont :

1. Actions de développement économique

La communauté de communes assure l'étude, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques qui sont d'intérêt communautaire.

Elle assure plus particulièrement la gestion, l'entretien et l'aménagement de trois zones d'activités dont deux situées à Doudeville (ZA du Champ de Courses et ZI de Colmont) et une à Saint Laurent en Caux.

2. Aménagement de l'espace

Cette compétence comprend la préservation et l'aménagement concerté des espaces ruraux d'intérêt communautaire, mais aussi l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en collaboration avec d'autres Communautés de Communes.

Les compétences **optionnelles** exercées par la communauté de communes sont :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement

La communauté de communes organise la collecte, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères. Leur traitement est confié au SMITVAD du Pays de Caux, centre agréé sur le plan départemental.

Une réflexion sur l'environnement et la préservation du caractère rural des communes membres est également menée.

2. Politique du logement et cadre de vie

La communauté de communes a entrepris d'élaborer et de mettre en œuvre un Programme local de l'habitat visant à préserver et rénover le patrimoine ancien, ainsi que réhabiliter des logements vacants.

Cette démarche a également pour objectif de dynamiser le secteur économique local en permettant aux entreprises locales d'intervenir sur les chantiers de rénovation.

Les compétences **facultatives** exercées par la communauté de communes sont :

1. Tourisme

La communauté de communes assure la gestion de l'office du tourisme implanté à Doudeville. Les actions en termes de développement touristique et culturel sont multiples :

- Présenter les richesses du patrimoine local
- Relayer les animations communales
- Informer sur les manifestations
- Renseigner sur les possibilités d'accueil et d'hébergement

2.Services à la population

Une maison de services publics ayant pour objet le maintien des services nécessaires à la population compris l'emploi et la formation. La communauté de communes organise des permanences en collaboration avec des partenaires, au sein de la Maison des services dans ses locaux

Une maison de la petite enfance (crèche – halte garderie) pouvant accueillir 20 enfants dont 13 en accueil permanent (crèche) et 7 en accueil occasionnel (halte garderie).

La communauté d'agglomération pourra, pour les compétences qui lui sont transférées par les communes, passer des conventions avec d'autres collectivités et concessionnaires de service public.

La commune fait également partie des syndicats intercommunaux suivants :

- Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement du Caux Central
- Syndicat Mixte des Bassins Versants Durdent
- Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- SIVOS d'Yvetot
- Syndicat départemental d'électricité

Depuis le première Janvier 2017 la communauté de communes plateau de Caux Fleur de Lin a fusionné avec la commune de communes de Yerville plateau de Caux pour former la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville.

1.3 Le territoire du Pays Plateau de Caux Maritime

La commune d'Héricourt en Caux est située dans le **territoire du Pays Plateau de Caux Maritime**.

Situé au cœur du triangle Dieppe-Rouen-Le Havre, le Pays du Plateau de Caux Maritime est un pays à dominante rurale qui couvre une large partie du Pays de Caux et de son littoral.

Au Nord, plusieurs vallées entaillent le plateau crayeux et se ramifient à l'intérieur des terres, entraînant un paysage de coteaux boisés : les vallées de la Durdent, du Dun et de la Veules, mais aussi plusieurs vallées sèches comme celles de Saint-Valéry-en-Caux et des Petites Dalles. Dans la partie Sud, le bassin versant de la Ronçon-Fontenelle qui se dirige vers la vallée de la Seine constitue un paysage accidenté et boisé.

Yvetot est le pôle urbain majeur de ce territoire et est la capitale du pays de Caux. Son influence s'étend au-delà du « Pays » jusqu'à Caudebec en Caux et Fauville en Caux.

Ce pôle est relayé par quatre petites villes :

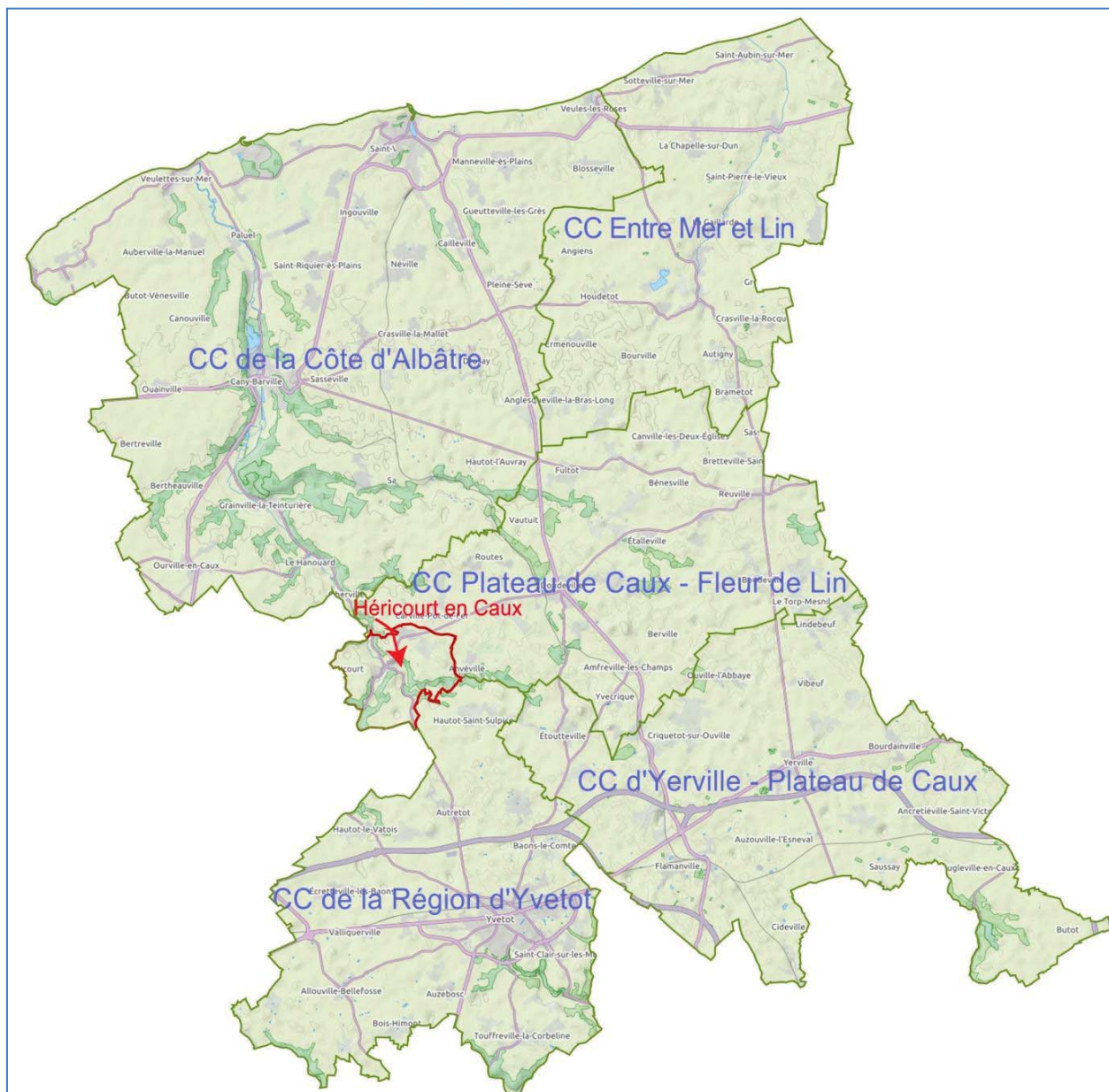
- Saint-Valéry en Caux
- Cany-Barville
- Doudeville
- Yerville

Le Pays PLATEAU DE CAUX MARITIME se distingue en partie sur la carte des aires urbaines de la Seine-Maritime comme étant une **zone à dominante rurale** et relativement autonome sur sa frange nord, notamment en raison du pôle d'emploi que représente la centrale électronucléaire de Paluel. La partie Sud étant marquée par la zone d'influence immédiate de la ville d'Yvetot et la proximité de l'agglomération rouennaise pour le secteur de Yerville. Ce territoire est à la croisée des zones d'influence des 3 villes de Dieppe, Yvetot et Fécamp, et des deux grandes agglomérations de Rouen et du Havre. D'ailleurs, plusieurs infrastructures routières permettent de raccorder le territoire à ces zones d'influence : d'une part, l'A29 et l'A150 orientent le PLATEAU DE CAUX MARITIME vers Rouen et Le Havre.

En termes de découpages administratifs, le territoire du Pays Plateau de Caux Maritime réunit les Communautés de Communes de la Côte d'Albâtre, Entre Mer et Lin, Plateau de Caux-Fleur de Lin, de la Région d'Yvetot et d'Yerville-Plateau de Caux.

Il est porté par le Syndicat Mixte du Pays Plateau de Caux Maritime.

Euclid-Eurotop
Plateau de Caux Maritime



1.4 Accessibilité de la commune

1.4.1 Accès par les infrastructures routières

La commune d'Héricourt en Caux est traversée par deux axes majeurs de communication :

- La RD 149
- La RD 13

La RD 149 traverse la commune sur un axe Sud Est-nord Ouest et elle relie Doudeville à Fauville en Caux. La RD 131 traverse la commune selon un axe Nord Sud, et relie Cany-Barville à Yvetot.

Ces différents axes permettent de relier Héricourt-en Caux à :

- Yvetot en 12 minutes
- Doudeville en 10 minutes
- Cany-Barville en 15 minutes
- Fauville en Caux 12 minutes

La commune se situe à ne quinzaine de kilomètres de l'échangeur de l'A29 qui relie les agglomérations du Havre et de Rouen. Ainsi la commune se situe à :

61 kilomètres et environ 57 minutes du Havre

47 kilomètres et environ 40 minutes de Rouen

Desserte routière de la commune d'Héricourt en Caux



1.4.2 Accès ferroviaire

Il n'existe pas de gare sur la commune d'Héricourt en Caux, et elle n'est pas traversée par aucune voie ferrée.

La gare la plus proche est celle d'Yvetot qui est desservie par la ligne Paris - Le Havre.

1.4.3 Accès par le Bus

Il n'existe pas de ligne départementale qui passe par Héricourt en Caux. La commune est seulement desservie pour le transport scolaire.

Ligne de bus du réseau départemental



2 Analyse urbaine

2.1 Organisation du territoire communal

2.1.1 L'organisation du territoire

La commune d'Héricourt-en-Caux se situe dans la vallée de la Durdent, ainsi la commune présente des caractéristiques typiques de commune de vallée. Ainsi la centre bourg se situe dans le fond de vallée alors que les hameaux, et les écarts sont situés sur les hauteurs du plateau agricole.

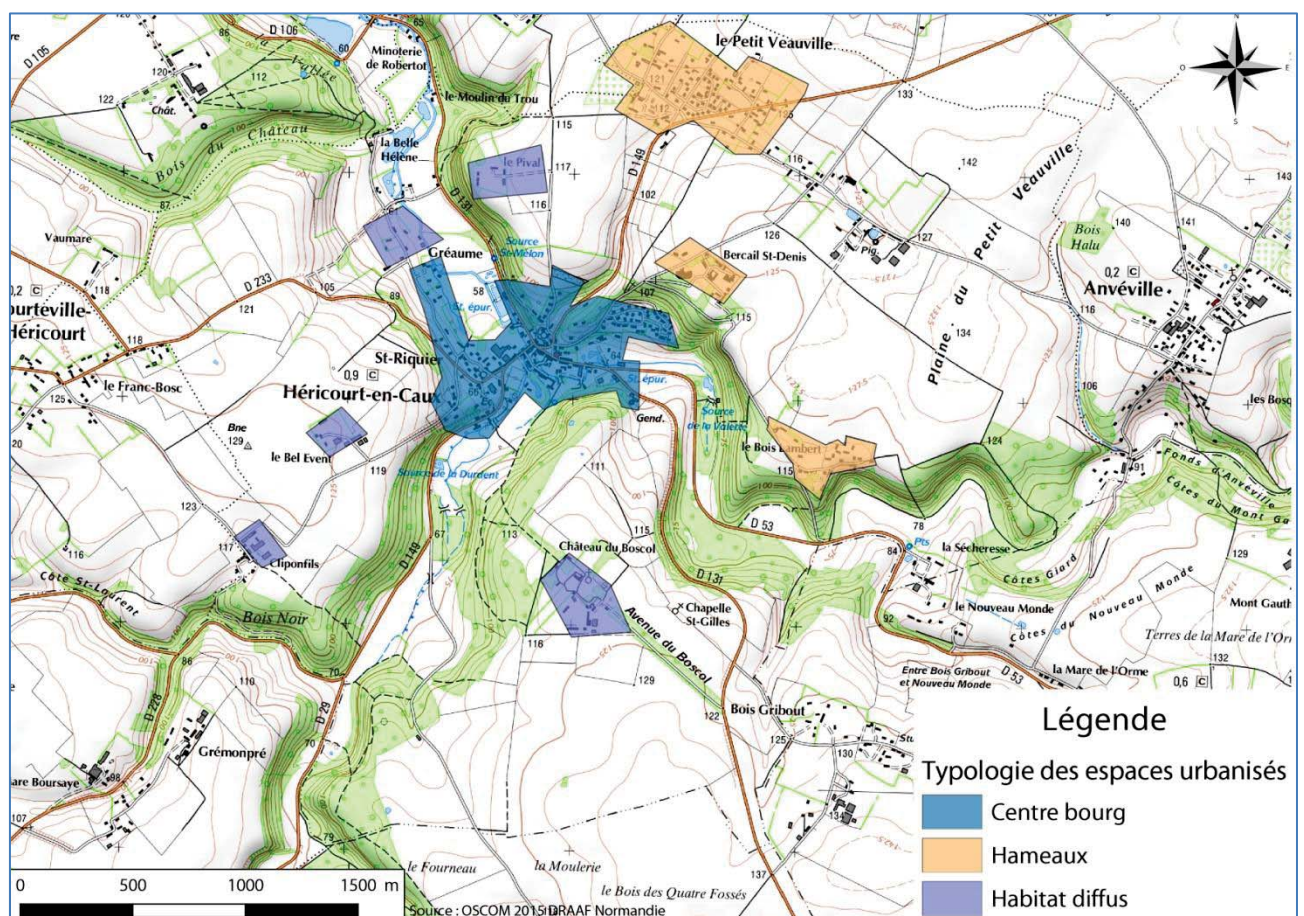
Les principaux hameaux sont :

- Le Petit Veauville
- Le Bois Lambert
- Le Bercail Saint-Denis

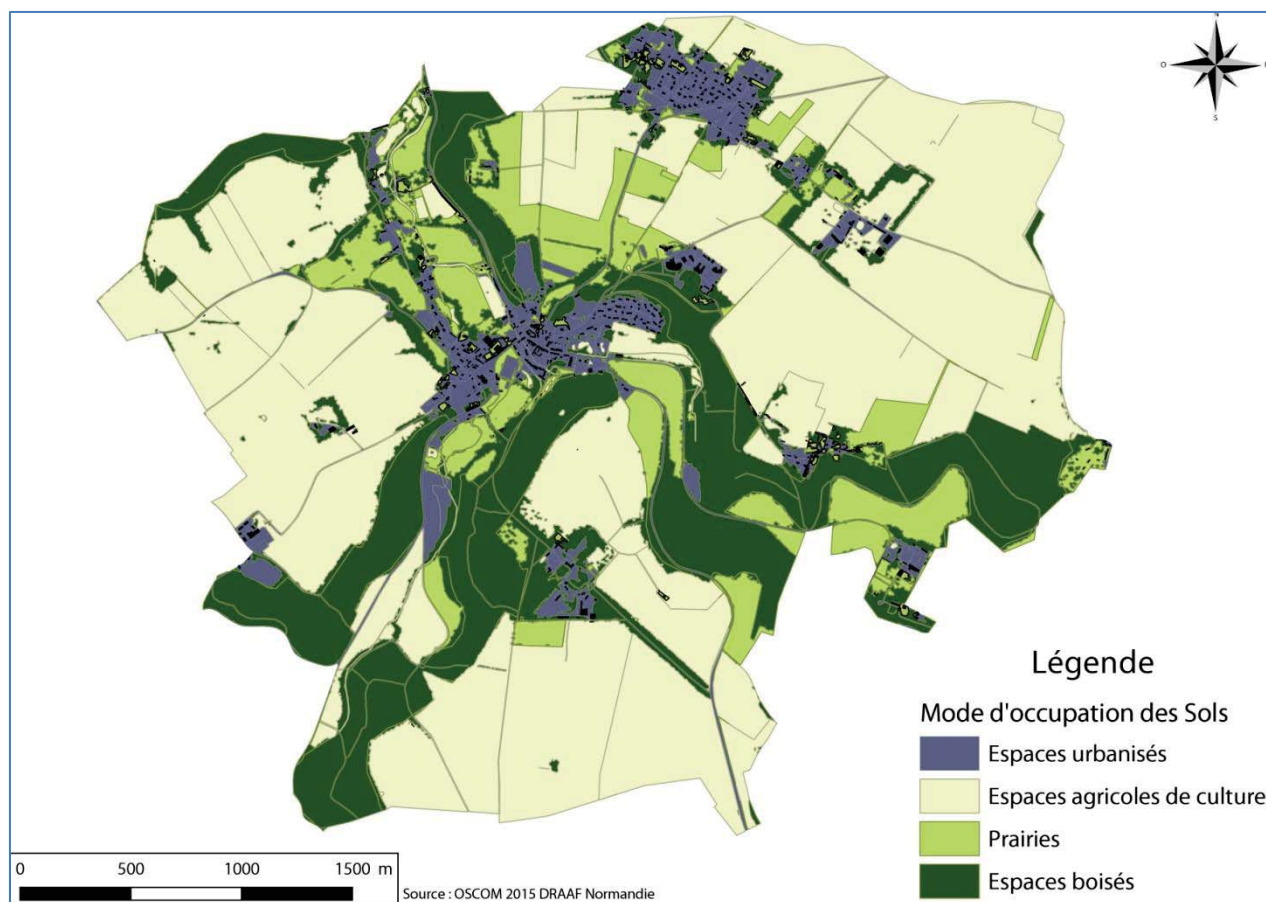
Les écarts sont quant à eux composés de secteurs d'habitat diffus et de clos masures, on retrouve donc sur le territoire les secteurs de :

- Gréaume
- Le Bel Event
- Cliponfils
- Le Château de Boscol
- Le Pival

Localisation des principaux secteurs bâtis de la commune



2.1.2 Les modes d'occupation des sols



La commune d'Héricourt en Caux se compose principalement d'espaces agricoles (espaces de cultures, et prairies). Ils sont localisés sur les espaces de plateaux. Les espaces boisés occupent l'ensemble des coteaux des vallées qui parcourent la commune. Le centre bourg qui concentre l'essentiel du tissu urbanisé se situe dans le fond de vallée. Enfin on retrouve quelques espaces urbanisés sur le plateau, il s'agit des hameaux et des clos masures.

2.2 Histoire et origine de la commune

Carte d'Etat Major de la commune d'Héricourt en Caux



La commune d'Héricourt en Caux a été créée en 1857 par la réunion du village de Saint-Riquier, implanté sur la rive gauche de la Durdent, et de celui de Saint-Denis élevé sur la rive opposée.

Sur la carte de l'état major, il est possible de constater que la structure urbaine de la commune a été globalement maintenue mais que ses limites ont été modifiées.

L'urbanisation s'est réalisée à l'intérieur des enveloppes bâties du bourg et des hameaux mais également sous forme d'extension, le long des voies ou bien sous forme de nouveaux quartiers avec les résidences de Beau Soleil et de la Valette, en raison des contraintes liés à la topographie et aux risques d'inondations. Dès cette époque, les constructions situées le long de la RD131 constituaient un front bâti et la place centrale existait déjà.

Une seule construction existait au Bercaill à cette époque. Les vergers étaient nombreux aux hameaux du Petit Veauville, du Bois Lambert et dans la vallée.

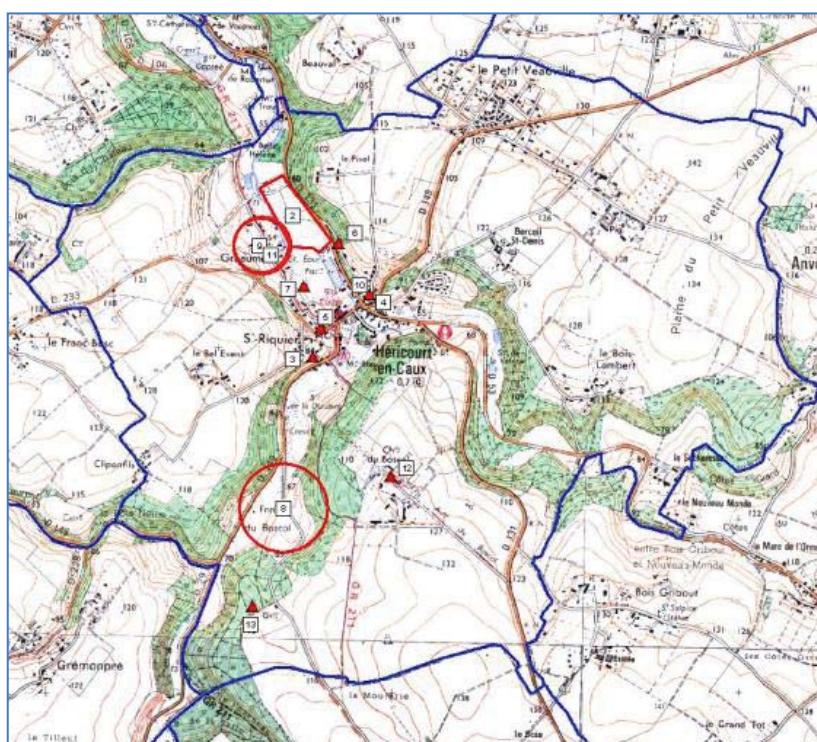
2.3 Un patrimoine bâti caractéristique

2.3.1 Le patrimoine archéologique

Le SRA (Service Régional de l'Archéologie) de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) indique le recensement des sites archéologiques suivants sur le territoire communal d'Héricourt en Caux (cf. carte ci-après):

N°	Identification	code nat.	X	Y
2	HERICOURT-EN-CAUX / villa / Gallo-romain	17591	481284	2524027
3	HERICOURT-EN-CAUX / Le Moulin Bleu / château fort / Moyen-âge classique	17581	481550	1222940
4	HERICOURT-EN-CAUX / Eglise Saint-Denis // église / Moyen-âge classique	171403	481880	1223300
5	HERICOURT-EN-CAUX / Chapelle Saint-Riquier // chapelle / Moyen-âge classique	171404	481600	1223105
6	HERICOURT-EN-CAUX / Source Saint Mellon / Saint-Mellon / captage / Epoque indéterminée	171402	481700	1223600
7	HERICOURT-EN-CAUX / Entre l'église Saint-Denis et le Moulin de Gréaume / Gallo-romain / mobilier indéterminé	177793	481500	1223350
8	HERICOURT-EN-CAUX / Bas-Col / léproserie / Moyen-âge	177794	481224	2522339
9	HERICOURT-EN-CAUX / Gréaume / sépulture / Gallo-romain	177795	481101	2523857
10	HERICOURT-EN-CAUX / Sous l'église Saint-Denis / cimetière / Haut moyen-âge	177796	481880	1223300
11	HERICOURT-EN-CAUX / Chapelle Saint-Martin / Gréaume / chapelle / Epoque indéterminée	177797	481096	2523857
12	HERICOURT-EN-CAUX / Château de Boscol // château fort / Bas moyen-âge	177798	482000	1222250
13	HERICOURT-EN-CAUX / Le Fond du Boscol / atelier de taille / Paléolithique supérieur final - Mésolithique ancien	179508	481186	2522202

Localisation des sites archéologiques



Des données ignorées du Service Régional de l'Archéologie (SRA), sont toujours susceptibles de modifier la carte archéologique de la commune.

Ces informations ne représentent en aucun cas un inventaire exhaustif du patrimoine archéologique de la commune. D'autres sites non localisés dont la documentation est trop partielle peuvent ne pas avoir été mentionnés. Des découvertes fortuites sont donc toujours possibles.

Elles sont protégées par la loi validée du 17 septembre 1941. Les textes indiquent en substance que

« toute découverte fortuite mobilière ou immobilière intéressant la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique, doit être signalée immédiatement à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie (SRA), soit par l'intermédiaire de la Mairie ou de la Préfecture du Département. Les vestiges découverts ne doivent en aucun cas être aliénés ou détruits avant l'examen par un spécialiste mandaté par le Conservateur régional. »

L'archéologie préventive est également régie par les textes suivants :

- Loi du 17 janvier 2001 (décret d'application du 16 janvier 2002)
- Loi du 1^{er} août 2003 relative à la redevance d'archéologie préventive
- Article 17 de la loi du 9 août 2004 relative au soutien à la consommation et à l'investissement
- Circulaire du 23 juin 2005 relative à la redevance d'archéologie préventive
- Circulaire du 30 décembre 2005 relative à l'actualisation annuelle des valeurs de base pour le calcul de la TLE, des taxes assimilées et de la redevance d'archéologie préventive
- Circulaire du 17 février 2006 relative à la mise en œuvre de la loi du 1^{er} août 2003 relative à l'archéologie préventive pour les installations classées
- Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme (modifications apportées aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, et notamment aux articles 4, 6 et 8 décret du 3 juin 2004)
- Décret n°2007-823 du 11 mai 2007 relatif au Conseil national et aux commissions interrégionales de la recherche archéologique (+ modification de l'article 42 du décret 3 août 2004)

2.3.2 Le patrimoine bâti inscrit aux monuments historiques

Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiate au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'art ou d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation peuvent être inscrits au titre des monuments historiques. Les immeubles inscrits au titre des monuments historiques, en raison de leur intérêt historique, artistique et architectural, font l'objet de dispositions particulières pour leur conservation afin que toutes les interventions d'entretien, de restauration ou de modification puissent être effectuées en maintenant l'intérêt culturel qui a justifié leur protection. Le livre VI du code du patrimoine précise les conditions dans lesquelles s'effectuent ces interventions.

Les services de l'État chargés des monuments historiques définissent, en fonction des caractéristiques des immeubles inscrits concernés, les conditions scientifiques et techniques selon lesquelles les interventions sur ces monuments historiques sont étudiées, conduites, et font l'objet de la documentation appropriée. Ils veillent à leur mise en œuvre. Avant toute intervention notamment de travaux sur un immeuble inscrit, il appartient au propriétaire de se rapprocher des services de l'État en charge des monuments historiques (les directions régionales des affaires culturelles).

La commune d'Héricourt en Caux possède deux monuments historiques inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

- ✓ La chapelle Saint-Riquier attestée dès le XII^{ème} siècle, inscrite le 12 Novembre 1934. Construite dans les années 1715, la chapelle se situe à l'emplacement d'un ancien édifice du XI ou XII^{ème} siècle et est constituée de pierres et de silex. Situé dans l'enceinte de la chapelle, un calvaire du XVI^e s. en pierre présente sur ses faces quatre sculptures des apôtres. A l'intérieur, elle conserve trois statues : Saint Gilles XVI^e s, Saint Riquier XV^e s, et la Vierge à l'Enfant XIV^e s.



- ✓ Le Château du Boscol, autrefois appelé Boscaule, attesté dès le XVI^{ème} siècle puis remanié au XVIII^e siècle, inscrit le 23 Février 1981. A l'extrémité d'une superbe allée de hêtres d'un kilomètre, se dresse une construction de caractère, presque autonome et plus ancienne que le logis principal. Au sud-ouest, donnant sur le parc, la longue façade du château et la petite tour d'angle sont caractéristiques, tout comme le colombier, de l'architecture cachoise du XVI^{ème} siècle. L'appareil qui alterne bandeaux de briques et damiers de silex, encadre de belles ouvertures à meneaux, dans l'esprit de la Renaissance.

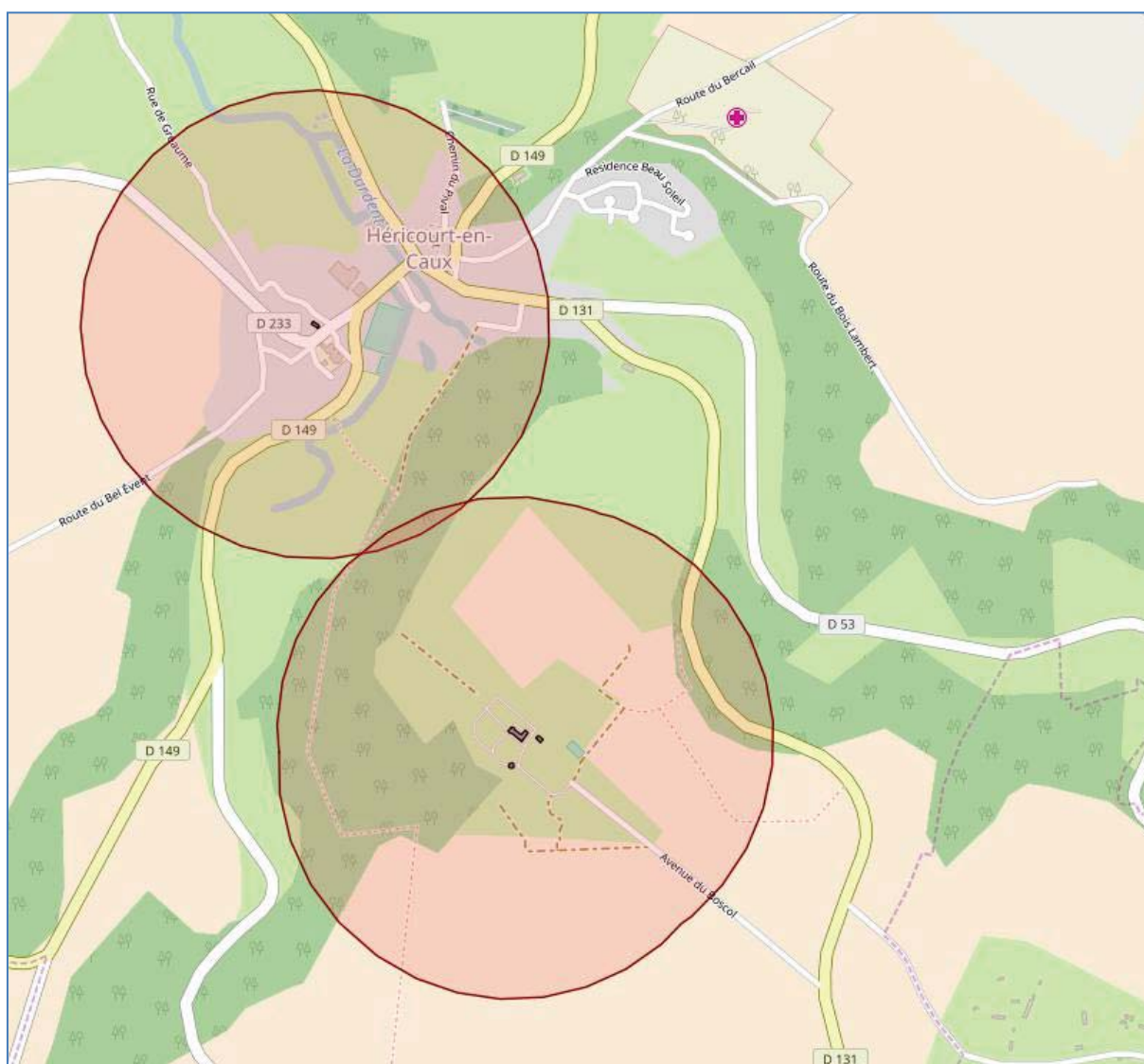
Sont inscrits aux monuments historiques: les façades et toitures du château, de la chapelle et du colombier, les murs de clôture du parc avec les sauts-de-loup ainsi que les pièces suivantes avec leur décor : grand salon au rez-de-chaussée, chambre est et chambre sud-ouest au 1^{er} étage de l'aile sud.

Euclid-Eurotop

Le domaine n'a apparemment jamais été vendu, et s'est transmis par alliances successives depuis le XVème siècle. Les Demares de Bellefosse le tenaient de la famille de Normanville, à la suite du mariage de Jacques Demares avec Jourdainne de Normanville. Leur petite-fille, Jourdainne Desmares de Bellefosse, dame du Boscaule, l'apporta en 1725, à Charles Hébert, écuyer, sieur de Beauvoir, conseiller au Parlement de Normandie



Localisation des MOH et des périmètres de protection



2.4 Le patrimoine bâti communal

2.4.1 Le patrimoine bâti culturel

- ✓ L'Eglise Saint-Denis et son beffroi, construite entre 1850 et 1858 sur les plans de l'architecte diocésain « chanoine Robert », elle adopte le style roman en s'inspirant de l'abbatiale Saint-Georges de Boscherville, en vallée de Seine. Elle remplaça l'ancienne église construite aux XI^{ème} siècle et XII^{ème} siècles, en conservant les fonds baptismaux, la pierre tombale de Jehan de Trouville, mort en 1305, quatre statues, ainsi que la châsse de Saint Mellon. Ce dernier était le premier évêque de Rouen.



Il donna son nom à la source à la sortie nord du village, dont l'eau était réputée pour guérir les enfants malades et les infirmes. Un pèlerinage y est effectué chaque année le lundi de la Pentecôte. Construite sur un éperon qui domine la vallée de la Durdent., une large vue panoramique s'ouvre sur le bourg d'Héricourt-en-Caux depuis cet édifice. Spécificité rare en France, elle possède un double chemin de croix à la fois sur ses vitraux et sur des bas-reliefs.

- ✓ La chapelle Saint-Gilles située à côté du château du Boscol, construite en 1767 selon un plan allongé en brique et pierre. Elle est inscrite aux monuments historiques.
- ✓ La chapelle St Riquier
- ✓ Le calvaire au niveau de la résidence Beau Soleil
- ✓ La crypte en dessous de l'église St-Denis (réplique de Lourdes)

2.4.2 Le patrimoine bâti traditionnel

On peut distinguer 4 types de constructions :

Les chaumières, datant des XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles, étaient originellement constituées de torchis et de pans de bois pour les murs, recouverts d'un enduit à base de chaux, et de roseau ou de chaume pour la toiture avec une charpente en châtaigner, bois imputrescible particulièrement solide. De volume simple, les chaumières sont longues et basses avec un toit généralement à 4 pans dont la pente se situe entre 45° et 55° environ. Cette forte pente, associée à de longs débords, permet une bonne évacuation des eaux de pluie et une bonne protection contre le vent. Ces constructions se singularisent également par leurs motifs architecturaux tels que les lucarnes en chapeau de gendarme (jouées galbées) ou les queues de geai qui habillent souvent l'un des pignons.



Les pentes du toit sont fortes avec de longs débords pour permettre une bonne évacuation des eaux de pluie et une bonne protection contre le vent. Les chaumières ont évolué au fil des dernières décennies. La chaume est remplacée par de l'ardoise, de la tôle ou du fibro et le torchis, par de petites briques, du parpaing, de l'aggloméré ou par des briques creuses. Les chaumières sont aussi singularisées par leurs motifs architecturaux : les lucarnes mais aussi les queues de geai ou demi-croupe qui habillent souvent l'un des pignons (Est).

Les ouvertures de toit, en lucarnes, sont facilement reconnaissables : lucarnes rampantes, en chapeau de gendarme (jouées galbées), en trapèze, etc. Il en reste seulement quelques-unes sur la commune (3 au Petit Veauville, une à Saint-Riquier et une à Gréaume).

Les autres constructions traditionnelles sont, d'une manière générale, **des longères** : avec un même volume que pour les chaumières, elles présentent des façades en pans de bois ou en petites briques cuites pleines et des toits essentiellement en ardoises. Les soubassements sont en pierres calcaires mêlées à de la brique ; le toit est à deux versants principaux. Les lucarnes sont plutôt de type normandes, jacobines, rampantes ou capucines, parfois remplacées par des châssis vitrés.

Dans les (anciens) corps de ferme, les habitations principales sont, soit des petites maisons rurales en briques (R+C avec un « volume à la longère »), soit de petits manoirs en pans de bois (R+1+C, toit à 4 pans en ardoises), soit des maisons dites de maître.



En effet, au XIX^{ème} siècle et jusqu'au tout début du XX^{ème} siècle, « fleurissent » les « maisons de maître ». En briques, avec un toit à 4 pans en ardoises, une symétrie axiale, elles sont particulièrement remarquables.

Elles dominent les ensembles bâtis par leur hauteur (rez de chaussée, un étage et fréquemment des combles aménageables), leur prestance et leur caractère imposant.

Enfin, essentiellement dans les hameaux, les constructions traditionnelles sont très fréquemment accompagnées de dépendances et de petits **bâtiments agricoles** qui font partie intégrante du patrimoine bâti de la commune. Les plus anciens sont en torchis et pans de bois et sont coiffés d'un toit d'ardoises. Certains présentent encore un bon état de conservation et une volumétrie intéressante, ce qui pourrait permettre de les valoriser, notamment à travers la réhabilitation et un changement de destination en faveur de l'habitat sous certaines conditions (localisation, desserte).

2.4.3 Le petit patrimoine bâti communal

Le grand moulin, appelé également Moulin Quetteville, du nom de son dernier propriétaire, le Grand Moulin date de 1508. Ancien moulin à blé, il fut modernisé dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et a cessé toute activité dans les années 1960. Depuis, ce moulin a été réhabilité et 8 logements ont été créés.

Le four à chaux dans les bois

Le **colombier** au hameau du Petit-Veauville; au plan circulaire et à la toiture en chaume. Ses murs sont constitués de briques et silex agencés géométriquement.



2.5 Typologie de l'habitat et forme du bâti

Le **bourg** constitue, de loin, le **premier pôle bâti de la commune**. On y distingue **2 entités** :

- ✓ Le centre bourg, au carrefour des routes départementales n°131 et n°149 et le long de la vallée de la Durdent. La place centrale constitue le pivot du centre bourg. A vocation mixte (habitat, commerces, services, administratif) avec un front bâti continu ou discontinu à l'alignement des voies comportant exclusivement des constructions traditionnelles, construites sur plusieurs niveaux, avec différents ornements sur façade généralement associées à plusieurs dépendances sur un faible parcellaire. Ce secteur est contraint physiquement par la vallée. Il correspond à la partie originelle du bourg.
- ✓ Le centre bourg d'Héricourt en Caux est prolongé tout au long de la rive gauche de la Durdent par le Hameau de Saint-Riquier regroupant un habitat plus diffus souvent implanté en milieu de parcelle. Dans ce hameau, les constructions sont assez anciennes en brique et silex, elles possèdent de grands jardins et forment un hameau aéré assez étendu. Ces dernières années, ce hameau a accueilli de nombreuses constructions contemporaines sous forme de densification de propriétés déjà bâties ou bien par extension. Contrairement au centre bourg, les maisons ne dépassent pas deux niveaux et le réseau viaire est étroit.

2.5.1 L'habitat individuel du centre ancien :

L'urbanisation du centre bourg s'est réalisée sous la forme d'un habitat individuel à l'alignement des voies. Toutefois, ce dernier forme un front bâti quasiment continu. Les façades présentent une architecture soignée en colombages, en moellons ou en briques, la mairie étant implantée au centre et l'église en surplomb. D'une hauteur de 3 niveaux, les constructions sont implantées sur un parcellaire plutôt faible où les possibilités de densification sont inexistantes. A l'arrière des constructions, on retrouve de petits jardins.



2.5.2 L'habitat individuel issu d'opérations d'aménagement d'ensemble :

Il compose moyennement le tissu urbain de la commune et prend la forme de lotissements de type pavillonnaire, conçus sans prise en compte du contexte environnant. Ils s'organisent selon un mode de desserte interne souvent en impasse.

Le parcellaire varie entre 800 et 1200 m² environ sur lequel la maison est systématiquement implantée en retrait par rapport à la voie et très souvent à distance des limites séparatives. Elle est presque toujours orientée avec le faitage parallèle ou perpendiculaire à la voie, ce qui peut induire une orientation climatique défavorable.



2.5.3 L'habitat individuel pur:

Il s'est réalisé par des détachements au coup par coup en fonction des opportunités foncières et des capacités résiduelles de la desserte. Il présente un bâti de type pavillonnaire, implanté sur un parcellaire plus lâche, issu du morcellement de parcelles agricoles ou de propriétés bâties. Les constructions sont implantées en milieu de parcelles et présentent des volumes plus importants et moins homogènes que celles issues d'opérations d'aménagement d'ensemble.



Son développement a conduit à une urbanisation linéaire le long des voies.

2.5.4 L'habitat individuel groupé:

Il se présente sous forme de maisons individuelles groupées jumelées ou accolées. Il s'agit d'un processus de construction collectif organisé ciblé sur du locatif privé ou social ou accession à la propriété.

Les constructions présentent un aspect uniforme et répétitif mais la volumétrie des bâtiments est semblable à celle de l'habitat individuel pur.



Les constructions bénéficient d'un accès individualisé (absence de partie commune fermée) et s'ouvre sur une surface extérieure privée, attenante au logement.

Leur hauteur n'excède pas deux ou trois niveaux et le stationnement se réalise devant le garage. Des places de stationnement pour visiteurs sur le domaine public sont présentes.

Ce type d'habitat a l'avantage d'offrir un coin de nature et un accès indépendant et présentent ainsi certaines qualités de l'habitat individuel tout en garantissant une proximité des équipements ainsi qu'une moindre consommation d'espaces.

Ce type de forme urbaine présente l'avantage d'une meilleure rationalisation du foncier tout en conservant une certaine intimité.

2.5.5 Le développement de l'urbanisation

L'analyse de la photographie aérienne de 1947 met en évidence que la commune était déjà composée d'un bourg important et de quelques hameaux constitués.

Au niveau du bourg ancien l'urbanisation était principalement localisée en bordure de voirie existante notamment le long de l'actuel rue Gaston de Beauvoir et le long de la rue Paul Cauchy. En 1947, l'urbanisation était concentrée au niveau de l'actuel place de la Mairie.

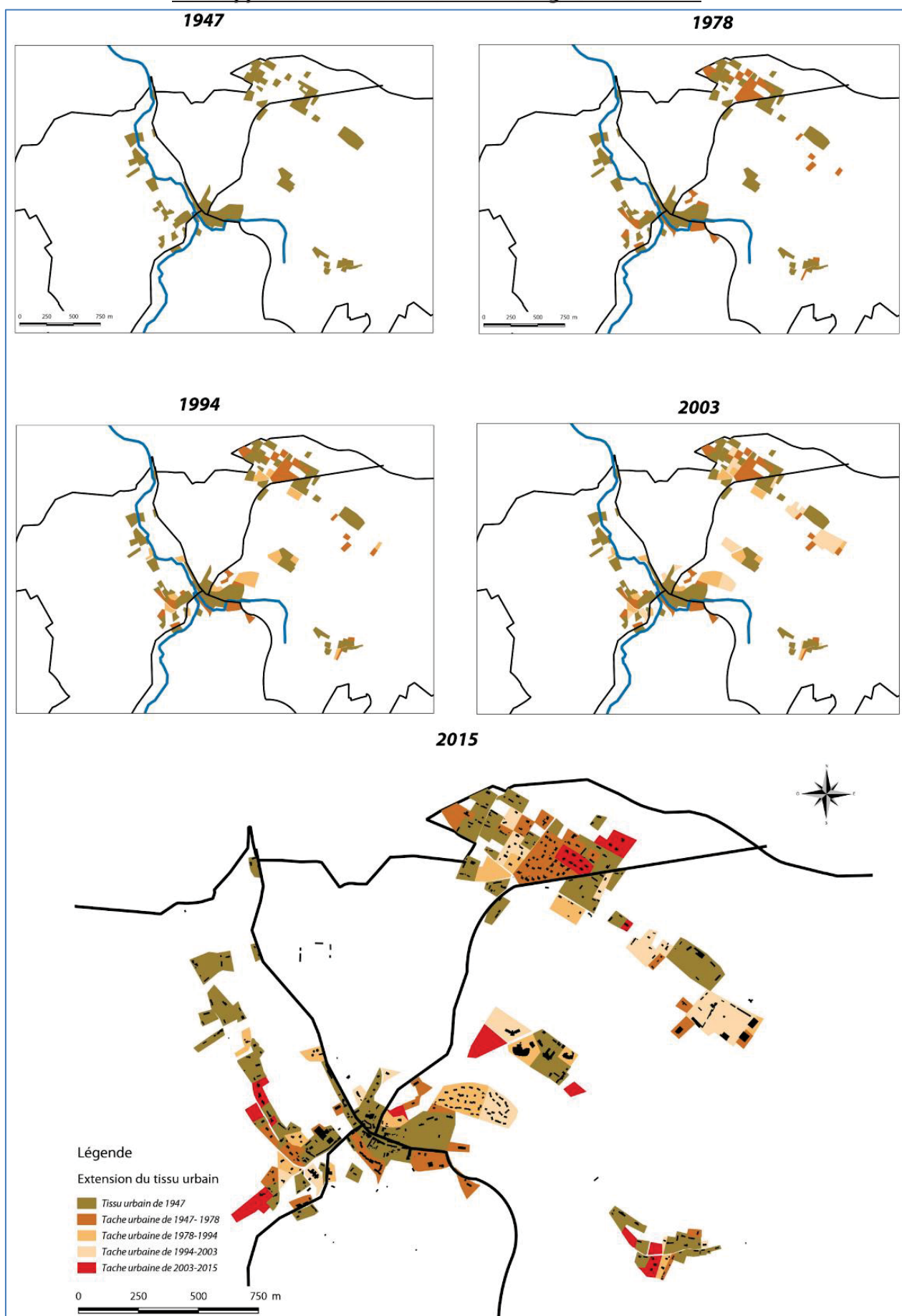
Les années suivantes, le développement communal s'est déroulé au cœur du centre-bourg et le long des voies. Par ailleurs les hameaux se sont également fortement développés. Ce développement s'est réalisé par opération ponctuelle ou opération d'ensemble sans cohérence d'implantation dans le temps.

Le développement urbain de la commune d'Héricourt en Caux s'est plutôt réalisé par comblement du tissu urbain depuis 1947. En effet on observe très peu d'extension ou de création ex-nihilo d'un tissu urbain. La seule extension majeure est la création de la résidence de beau soleil.

Les secteurs qui se sont le plus développés sont le hameau du Petit Veauville ainsi que la quartier de Saint Riquier.

Le tissu urbain s'est donc développé plutôt en épaisseur notamment sur le hameau du petit Veauville ou au Bois Lambert.

Développement de l'urbanisation du bourg de 1955 à 2016



3 Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Au même titre que la ressource en eau potable, par exemple, **les sols doivent être considérés comme une ressource rare et épuisable.**

Les espaces naturels et agricoles sont « insidieusement grignotés » par la nouvelle urbanisation : celle-ci, très majoritairement pavillonnaire et individuelle sur Héricourt en Caux, est consommatrice d'espace.

La Loi Grenelle II a permis d'alerter et de sensibiliser les élus sur cette gestion irraisonnée de la consommation foncière qui n'a rien de durable ... : lutte contre l'étalement urbain, gestion économe du foncier doivent constituer des lignes directrices dans l'élaboration d'un PLU.

Cette dernière précise que le rapport de présentation doit intégrer une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers durant les dix dernières années. Parmi les consommations d'espace, celle dédiée à l'habitat peut être isolée et quantifiée.

Par ailleurs, l'observation topographique de l'habitat en zone urbaine montre que les logements construits présentent des caractéristiques de consommation de terrains destinés à l'habitat et de consommation de voiries selon la « forme » urbaine de cet habitat.

Ces typologies sont le reflet des volontés de la gouvernance en matière de gestion de l'espace. Elles peuvent aussi être l'expression de la tension des marchés immobiliers ou la réponse aux besoins en logements sociaux. Le tissu urbain se développe en tenant compte de ces paramètres intégrés par les différents acteurs de la construction.

L'analyse de la consommation de l'espace permet de répondre au questionnement de la consommation de terrains à destination d'habitat en fonction de la typologie de celui-ci et de l'observation d'un territoire donné. Le diagnostic est établi sur la période des 10 années souhaitées permettant de mettre en évidence les dynamiques d'urbanisation.

Ces indicateurs sont utilisés comme outil d'aide à la consommation foncière liée à la création de nouveaux logements dont la typologie serait identifiée. Cette étude traduit les besoins en logements et en consommation de terrains nécessaires à la définition et à la justification des objectifs de consommation fixés par le PADD.

L'analyse de la consommation foncière a été réalisée à partir d'une visite sur le terrain, de comparaison de photos aériennes, des plans cadastraux et des données communales sur les permis de construire. Elle est restituée sous la forme d'un tableau et d'une cartographie permettant de visualiser les surfaces artificialisées ou soustraites à l'espace agricole/naturel.

Aspect quantitatif :

Entité bâtie	Superficie consommée (en hectares) pour bâtir entre 2005 et 2015	Nombre de constructions édifiées
Le Bourg-Saint-Riquier	2,38	13
Le Bois Lambert	1,30	7
Le Petit Veauville	2,26	17
Bercail Saint Denis	1,43	
Total	7,37	37

Au total, ce sont **près de 7,37 hectares** environ qui ont été consommés par les terrains détachés pour bâtir depuis 2005 pour 37 nouveaux logements (+ 10 réhabilités).

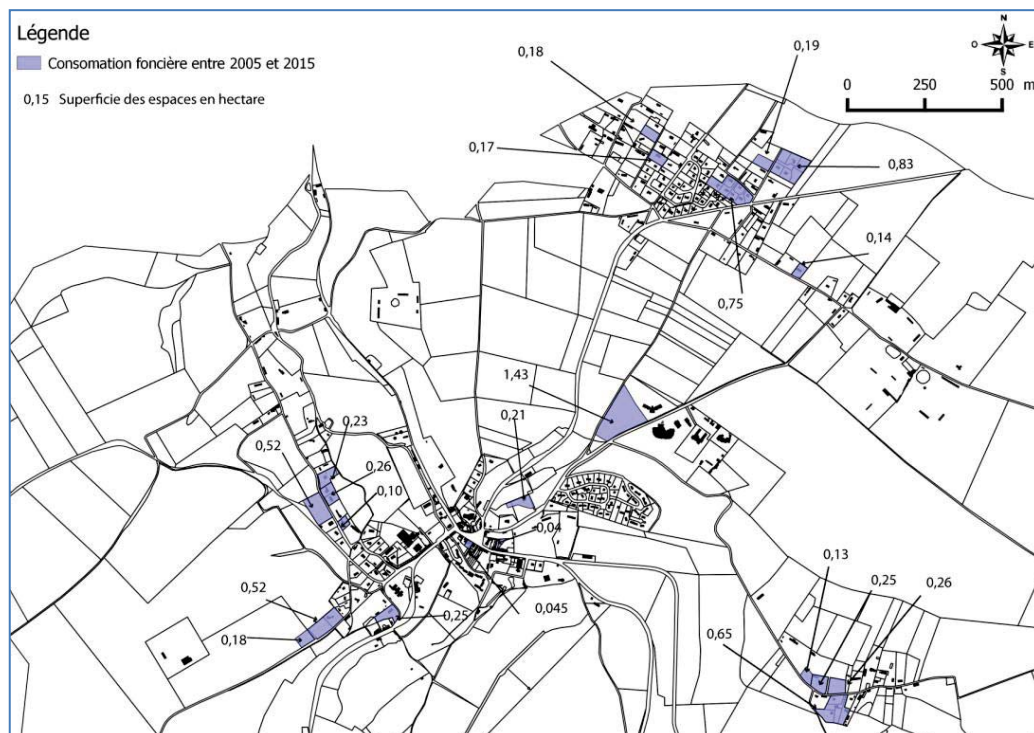
La **développement de l'urbanisation ces dix dernières années** s'est **majoritairement** réalisée sur **Saint-Riquier, Le Petit Veauville et le Bois Lambert**.

Aspect qualitatif :

Entité bâtie	Espaces agricoles et naturels (en Ha)	Surfaces partiellement artificialisées (en Ha)
Le Bourg-St Riquier	1,44	0,94
Le Bois Lambert		1,30
Le Petit Veauville	1,78	0,48
Bercail Saint-Denis	1,43	
Total	4,65	2,72

Cette urbanisation s'est essentiellement réalisée sous forme d'extension sur les espaces agricoles et naturels .

Localisation de la consommation foncière entre 2005 et 2015



Il ressort clairement de l'analyse que ce sont les espaces naturels et agricoles qui ont été consommés par la pression de l'urbanisation. Il faut dire qu'ils sont particulièrement exposés en raison de leur localisation, majoritairement en périphérie des hameaux et/ou du bourg.

On retrouve 3 typologies de la consommation de l'espace sur le territoire communal :

- ✓ **Urbanisation sur les espaces naturel ou agricole.** L'ensemble de ces zones représentent une surface de **4,65 ha pour 20 logements construits soit une densité de l'ordre de 5 logements par hectare**
- ✓ **Urbanisation par densification des propriétés bâties.** L'ensemble de ces zones représentent une surface de **2,72 ha pour 17 logements, soit une densité de 6 logements par hectare.**
- ✓ **Urbanisation sous forme de réhabilitation n'engendrant aucune consommation d'espace,** cela représente 10 logements sur la dernières décennies dont 8 appartements.

Ainsi, depuis 2005, 7,3 hectares ont été consommés par l'urbanisation dont 2,72 ha sans engendrer de consommation d'espaces agricoles et naturels.

Cette consommation a permis l'installation de **37 habitations supplémentaires** (35 maisons individuelles et 2 appartements, + **10 logements réhabilités** dont 8 appartements). La **densité moyenne de l'urbanisation récente est de 6 logements par hectare.**

L'habitat intermédiaire peut constituer une alternative intéressante, se rapprochant le plus du collectif tout en conservant les attraits de l'individuel... Des opérations semi groupés (ou

intermédiaires) existent sur la commune (résidence Beau Soleil et la Valette). Ce type d'urbanisation n'a pas été réalisé sur les dix dernières années.

4 Les déplacements

4.1 Le réseau viaire

Carte du réseau viaire



La commune d'Héricourt est desservie par la voie départementale n°131 qui relie Cany-Barville à Yvetot.

Sur cette voie, vient se connecter la RD149 qui permet la liaison Entre Bacqueville en Caux et Gruchet-le-Valasse. La commune est également traversée par les RD233 et 53 reliant respectivement les communes de Normanville et Héricourt en Caux ainsi que les communes d'Héricourt en Caux et Grémonville.

La structure viaire de la commune est caractérisée par des **voies qui convergent vers le bourg, ce qui lui confère son rôle de centralité. Le bourg est traversé par la RD149 et RD131.** Ces voies doivent à la fois **supporter les relations interurbaines et intra urbaines.**

Le réseau viaire du **centre-bourg présente quelques voies en impasse** dans les lotissements, sans lien direct avec l'espace environnant (Résidences de la Valette, Beau Soleil) à l'exception de la résidence des Sources qui dispose d'une sente piétonne pour rejoindre la place centrale.

Les voies secondaires et communales qui desservent les **hameaux ainsi que le chemin du Pival, les rues de Gréaume et du Bel Event dans le bourg sont étroites** et la plupart du temps bordées de talus plantés. Les voies qui desservent le hameau du Petit Veauville et du Bois Lambert se terminent quasiment **toutes en chemins verts.**

4.2 Le réseaux inter urbains

En règle générale, les **voies dans la partie agglomérée du bourg sont pourvues de trottoirs sur les deux côtés de la chaussée ou au moins l'un des deux côtés (sauf aux extrémités du bourg)** qui permet aux habitants de rejoindre à pied les équipements scolaires, sportifs ou administratifs en toute sécurité. Une sente piétonne a été créée au Petit Veauville pour rejoindre l'arrêt de bus scolaire.

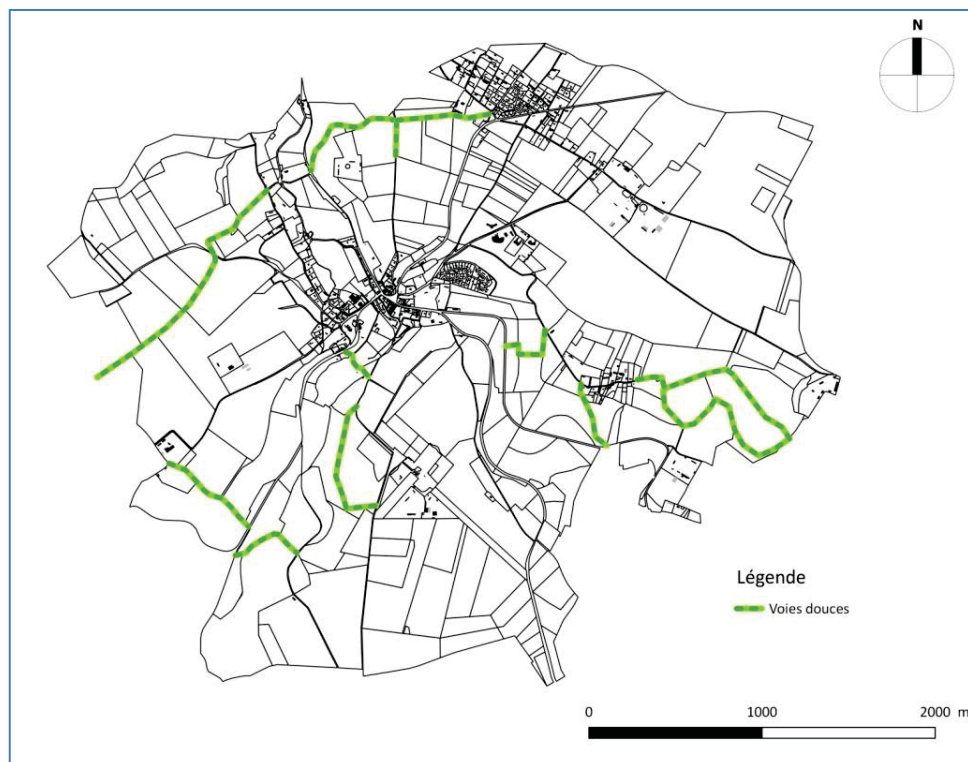
Deux sentes non aménagées (Sente du Bel Event et Sente de Saint-Riquier) permettent de



rejoindre les équipements scolaires à pieds depuis la rue du Bel Event et la rue du Moulin Bleu.

4.3 Les mobilités douces

Localisation des principales voies douces



La commune est traversée par de nombreux chemins qui permettent certaines liaisons douces entre les différents secteurs de la commune. Certaines de ces voies peuvent servir également aux circulations agricoles. La commune souhaite mettre en place une réflexion sur une voie douce entre le hameau du Petit Veauville et le centre bourg d'Héricourt en Caux.

4.4 Les transports en communs

En matière de transport collectif, la **gare** la plus proche se situe à **Yvetot** (gare TER et grandes lignes) à 11 km au sud-est d'Héricourt en Caux. La gare permet de **relier Le Havre à Paris**. La **fréquence des trains** pour rejoindre Le **Havre, Rouen et Paris** est **satisfaisante (au moins un train toutes les heures)**.

Le transport scolaire est assuré pour les collégiens et les lycéens ainsi que pour les primaires de la commune de Roquefort.

4.5 Le stationnement

Le niveau de places de stationnement de la commune est **insuffisant**. Elle dispose de **trois parkings publics**: un, au niveau de la mairie qui constitue la place centrale, un, au niveau du stade de football et de la salle polyvalente à proximité de l'école et un au niveau de l'église. Il existe également des emplacements de stationnement le long de la rue Saint Riquier, derrière l'école, ainsi que le long de la RD131. Ces parkings sont souvent saturés. Par ailleurs la commune ne dispose d'aucune place réservée pour les véhicules électriques.

Par ailleurs, la commune a pour projet de transformer une partie du parking situé en bas de la salle des fêtes en parking de covoiturage.



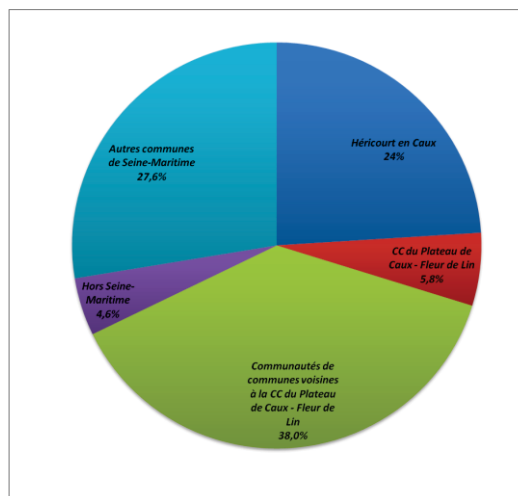
Par ailleurs, la majorité des lotissements possède des places de stationnement pour visiteurs.

4.6 Les déplacements domicile-travail

Selon les données INSEE, près d'un quart des actifs d'Héricourt en Caux ayant un emploi travaillent au sein même de la commune en 2012 et 5,8% au sein de la communauté de communes Plateau de Caux – Fleur de Lin. Le nombre d'actifs travaillant sur la commune diminue depuis 2007 (- 14).

38% des actifs ayant un emploi travaillent au sein des communautés de communes voisines à celle du Plateau de Caux - Fleur de Lin, 27,6% se déplacent dans les autres communes de Seine-Maritime en 2012 et 4,6% hors département. Au final, les 2/3 des actifs ayant un emploi en 2012 travaillent soit au sein de la commune, soit au sein de la communauté de communes du plateau de caux – Fleur de Lin ou bien soit au sein des communautés de communes voisines de cette dernières.

Flux domicile-travail par territoire



La majorité des actifs résidents à Héricourt en Caux utilise leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

Selon l'INSEE, en 2012, 95,2% des ménages d'Héricourt en Caux (88,2% en moyenne pour les autres communes de l'intercommunalité) ont au moins une voiture et 62,8% des ménages ont deux voitures ou plus (44,3% en moyenne pour les autres communes de l'intercommunalité).

Les nombreux déplacements domicile-travail ont des répercussions sur la fluidité du trafic et également sur la demande de desserte en transport collectif.

5 Les équipements publics

5.1 Les services publics et administratifs

Le territoire d'Héricourt dispose de nombreux services publics de proximité, dont la Mairie, une école maternelle et élémentaire qui accueillent 150 élèves dont la moitié provienne d'Héricourt en Caux et l'autre, des communes avoisinantes (13 communes). Il y a également une caserne de pompier ainsi qu'une gendarmerie.

La caserne de pompier d'Héricourt en Caux pourra faire l'objet d'un agrandissement sur le temps du PLU, celui-ci pourra également permettre la création de services techniques communaux.

5.2 Les équipements de loisirs et sportifs

La commune dispose d'un terrain de football ainsi qu'une salle polyvalente qui constitue un pôle d'équipement. En effet en continuité de ces deux équipements on retrouve l'ancien camping.

La commune souhaite d'ailleurs faire évoluer ce secteur de l'ancien camping, afin d'améliorer l'offre d'équipements sur le territoire communal.

5.3 Les équipements spécifiques

La commune dispose d'équipements plus techniques comme la station d'épuration et la station de pompage, toutes les deux gérées par le Syndicat d'Eaux Caux Central. Ces deux équipements devront évoluer dans le temps du PLU, en effet des travaux et des acquisitions de foncier seront nécessaires pour le bon fonctionnement de ces installations.

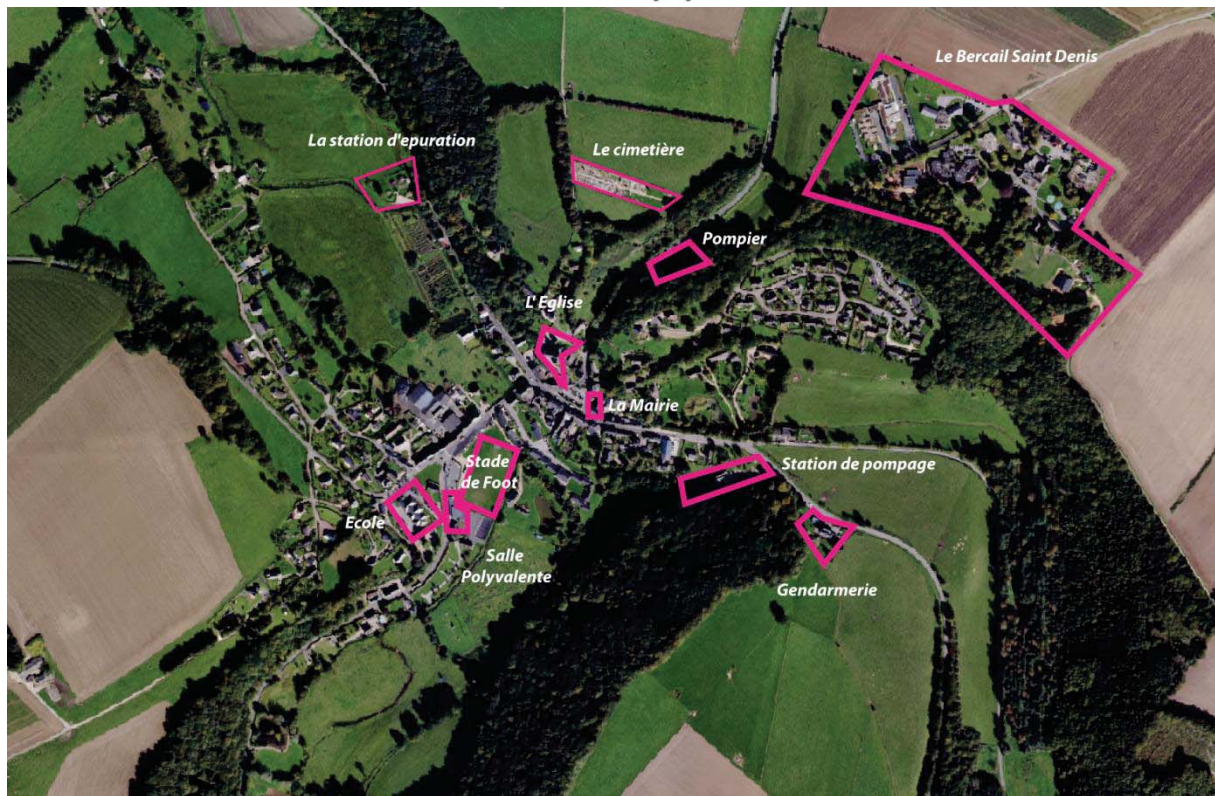
On retrouve également une résidence pour personnes âgées ainsi que l'ensemble des établissements du Bercail Saint Denis.

5.4 Une vie associative dynamique

Les équipements publics sont complétés par un certain nombre d'associations : associations des anciens (2), associations sportives (4), associations éducatives et culturelles (4), une association de commerçants (1), une association de loisirs ainsi que d'autres associations (amicales des sapeurs-pompiers, Bercail St-Denis, Créa tout âge).

L'ensemble de ces associations et équipements font d'Héricourt en Caux un réel pôle de vie, attractif et dynamique.

Localisation des équipements



DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

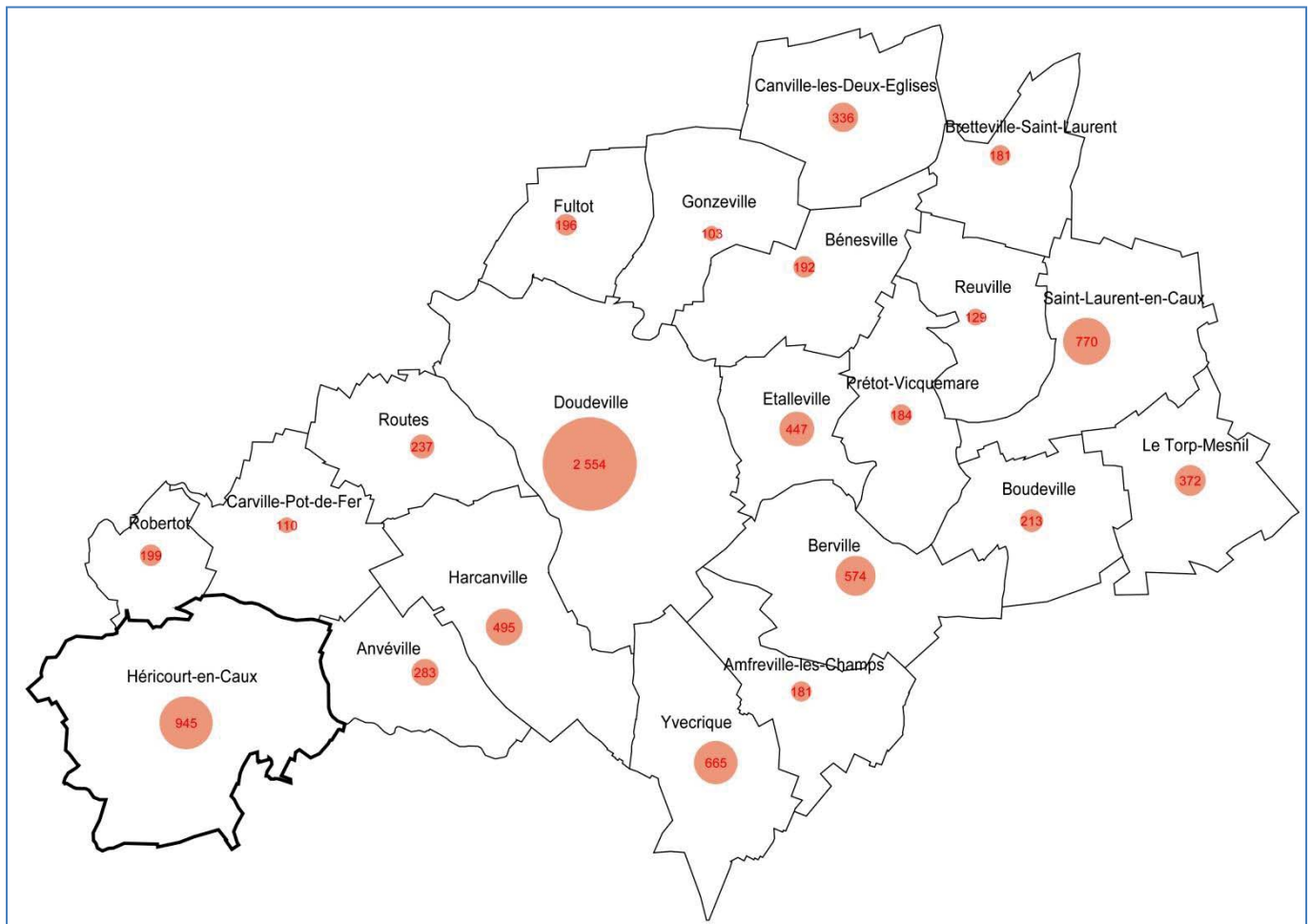
1 Les données démographiques

1.1 La population

1.1.1 Répartition de la population à l'échelle intercommunale

La Communauté de Communes Plateau de Caux – Fleur de Lin accueille une population de 9366 habitants en 2012.

Population au sein de l'intercommunalité en 2012 (source : INSEE)

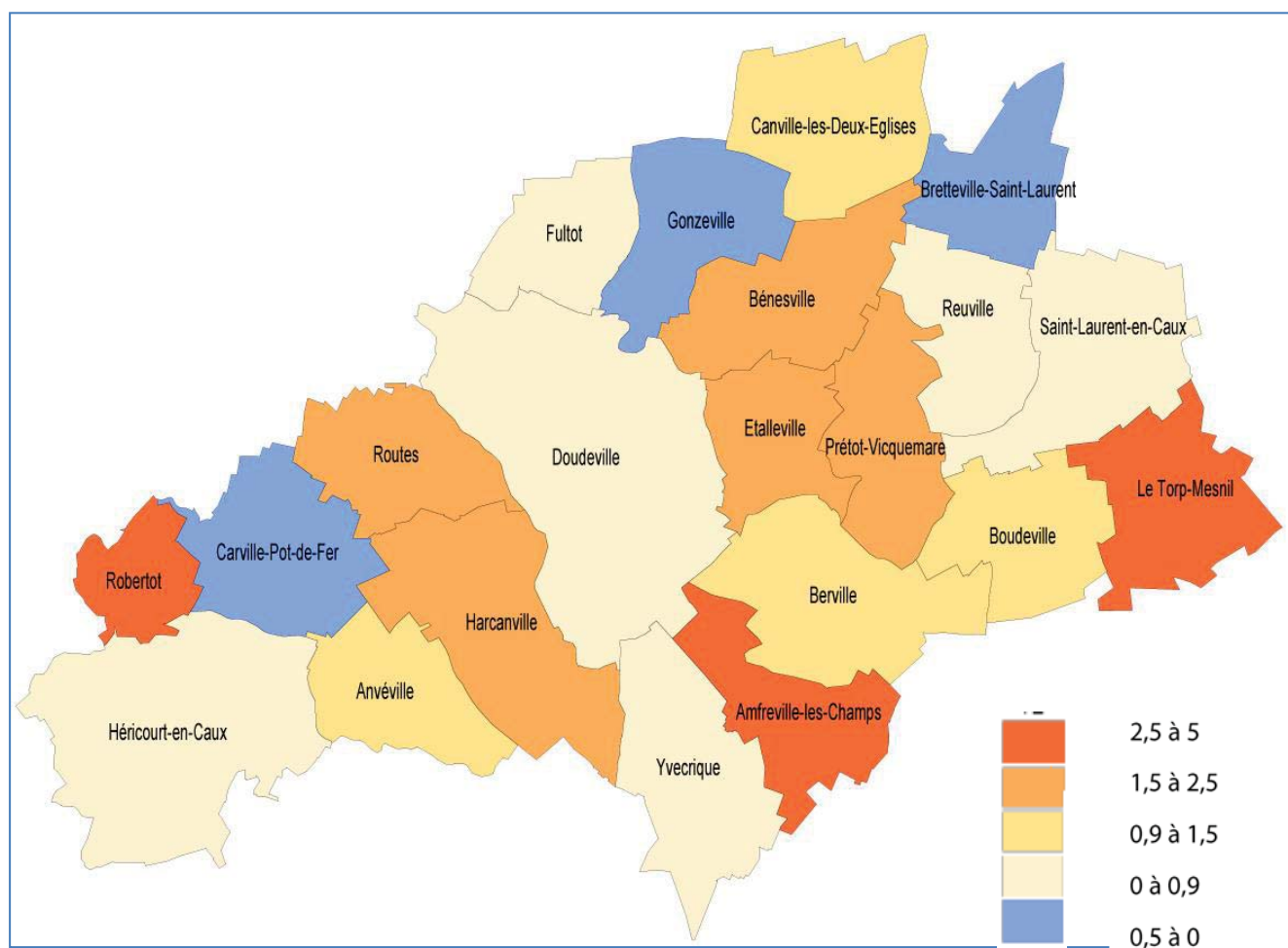


Avec ses 2554 habitants, Doudeville est la principale ville de la Communauté de Communes. Elle est suivie par la commune d'Héricourt en Caux qui compte 945 habitants en 2012 (962 habitants au 1^{er} janvier 2015, données communales).

Les autres communes de l'intercommunalité comptent au minimum 3,5 fois moins d'habitants que Doudeville. La population d'Héricourt en Caux représente 10,1 % de la population de la communauté de Communes.

1.1.2 Évolution de la population intercommunale

Evolution de la population intercommunale entre 1999 et 2012 (source : INSEE)

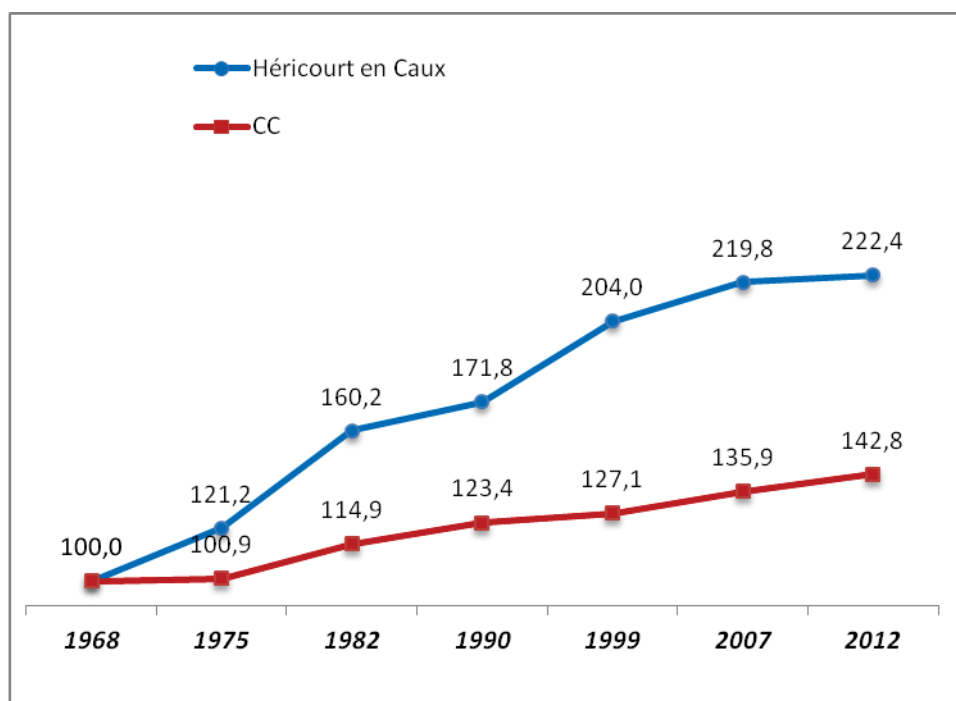


La population de la Communauté de Communes a augmenté de 12% entre 1999 et 2012. Cette évolution est globalement la même au sein de ce territoire.

Héricourt en Caux a gagné un nombre important de nouveaux habitants: en effet, 78 nouvelles personnes se sont installées sur la commune, ce qui amène le nombre d'habitants à 945 en 2012.

1.1.3 La population communale

Evolution de la population d'Héricourt en Caux et de celle de la CC
de 1968 à 2012 (indice base 100 en 1968) (source : INSEE)



Années	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Héricourt en Caux	425	515	681	730	867	934	945
CC Plateau de Caux	6 559	6 618	7 537	8 094	8 337	8 915	9 366

Depuis 1968, la population de la communauté de commune n'a cessé d'augmenter : 6559 habitants en 1968 à 9366 habitants en 2012 (soit une augmentation de + 42%).

La commune d'Héricourt en Caux a connu le même phénomène mais dans des proportions bien plus importantes avec une croissance démographique qui ne cesse d'augmenter depuis 1968 malgré un léger ralentissement entre 1982 et 1990. La population a plus que doublé entre 1968 (425 habitants) et aujourd'hui (962 habitants en 2015).

Cette évolution résulte de plusieurs opérations immobilières (liste non exhaustive):

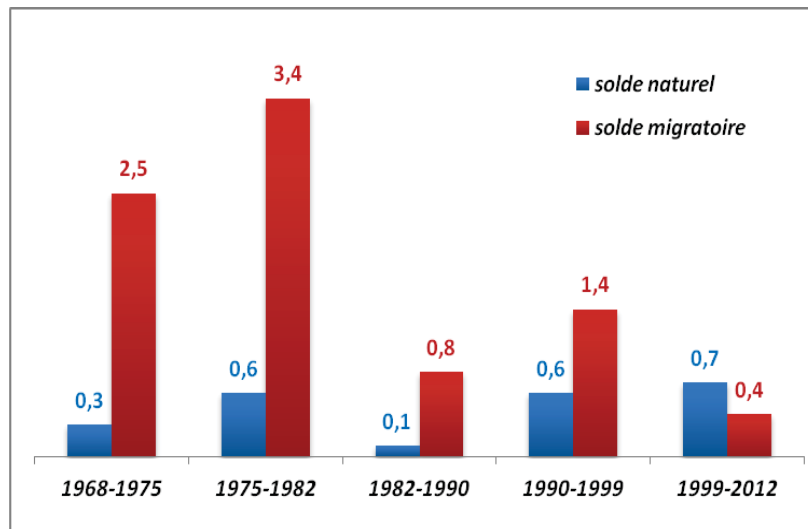
- 1975 : 16 pavillons individuels,
- 1976 : 30 logements Résidences pour Personnes Agées,
- 1984 : 33 pavillons individuels (lotissement la Valette EDF),
- 1994 : 14 pavillons individuels (lotissement HLM Beau Soleil),
- 2000 : 8 pavillons individuels
- 2004 : 7 pavillons individuels

1.1.4 Solde naturel et solde migratoire de la commune

Le solde naturel selon l'INSEE est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Le solde migratoire selon l'INSEE est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Soldes naturel et migratoire d'Héricourt en Caux de 1968 à 2012 (source : INSEE)



Sur toute la période allant de 1968 à 2012, on constate que les soldes naturel et migratoire ont toujours été positifs dans des proportions plus ou moins importantes selon les périodes. Après avoir été élevé jusqu'en 1982, ce dernier est depuis moins élevé. Le solde naturel est quant à lui régulier hormis pour la période 1982-1990. Néanmoins, le solde migratoire a toujours été supérieur au solde naturel hormis ces dix dernières, ce qui veut dire que l'augmentation de la population est essentiellement due à l'arrivée de nouveaux habitants.

Selon les données communales, 12 à 14 naissances ont lieu par an.

De 1968 à 1975: l'apport de population est essentiellement dû à un solde migratoire largement excédentaire et dans une moindre mesure à un solde naturel positif. La population de la commune augmente.

De 1975 à 1982: l'apport de population est essentiellement dû à un solde migratoire largement excédentaire et dans une moindre mesure à un solde naturel positif. La population de la commune augmente.

De 1982 à 1990: les naissances comblent tout juste les décès et les migrations sont positives. La population continue de croître.

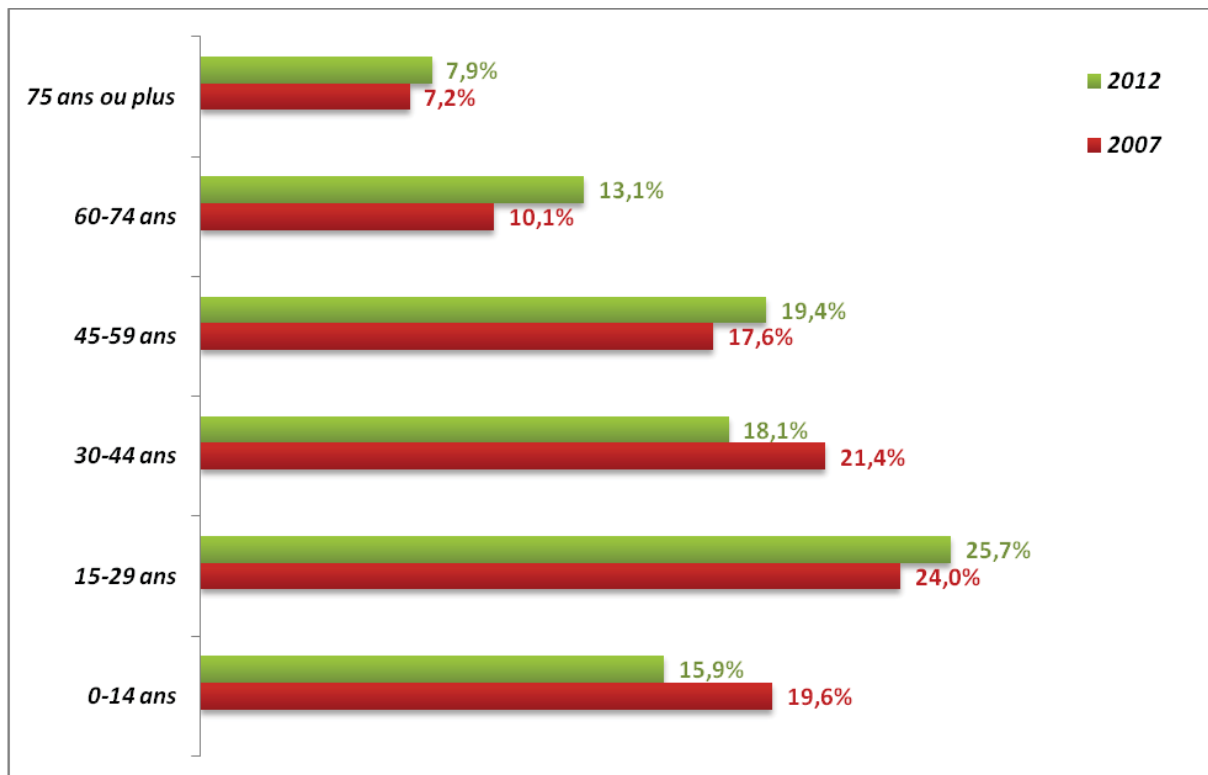
De 1990 à 1999: les naissances comblent les décès et les migrations sont positives. La population continue de croître.

De 1999 à 2012: les naissances comblent les décès et les migrations sont positives. La population continue de croître, due en bonne partie au solde naturel pour la première fois.

Le solde naturel peu élevé traduit le vieillissement de la population communale.

1.1.5 Répartition par âge

Structure par âge de la population communale (source : INSEE)



0-14 ans : Cette tranche d'âge représente 15,9% de la population communale en 2012 contre 19,6% en 2007. La part des moins de 15 ans a donc diminué.

En 2012, cette tranche d'âge représente 18,5% de la population de la Seine-Maritime et 20,6 % de la population intercommunale.

La part des jeunes de moins de 15 ans dans la population totale de la commune diminue. Elle est nettement inférieure au chiffre du département et l'intercommunalité.

15-29 ans : Cette tranche d'âge représente 25,7% de la population en 2012 contre 24% en 2007. Leur représentation a augmenté.

En 2012, cette tranche d'âge représente 19,5% de la population de la Seine-Maritime et 17,6 % de la population intercommunale.

La commune connaît un excédent de représentation de cette tranche d'âge vis-à-vis du département et de l'intercommunalité.

30-44 ans : Cette tranche d'âge représente 18,1% de la population en 2012 contre 21,4% en 2007. La part des personnes âgées de 30 à 44 ans dans la population totale de la commune est donc en diminution.

En 2012, cette tranche d'âge représente 18,9% de la population de la Seine-Maritime et 20,1% de la population intercommunale.

La commune connaît une baisse de cette tranche d'âge, celle-ci inférieure aux chiffres du département et de l'intercommunalité.

45-59 ans :

Cette tranche d'âge représente 19,4% de la population en 2012 contre 17,6% en 2007. Sa proportion dans la population totale de la commune est donc en augmentation.

En 2012, cette tranche d'âge représente 20,2% de la population de la Seine-Maritime et 19,7% de la population intercommunale. **La représentation communale de cette tranche d'âge est dans la moyenne départementale et intercommunale.**

Plus de 60 ans : Ces tranches d'âges (60-74 ans et plus de 75 ans) représentent 21% de la population en 2012 contre 17,3% en 2007. Leur proportion est donc en forte augmentation. La tranche d'âge des 60-74 ans est aussi celle qui est la plus représentée sur la commune.

En 2012, les personnes âgées de 60 ans et plus représente 22,9% de la population de la Seine-Maritime et 21,9% de la population intercommunale.

La commune connaît une augmentation de la population âgée de plus de 60 ans, à l'image des tendances observées aux échelles supra-communales. La représentation de cette population est légèrement inférieure aux chiffres du département et de l'intercommunalité.

D'après les données INSEE 2012, la structure de la population est globalement équilibrée.

La population accueillie au Bercail représente 150 personnes âgées de 5 à 50 ans.

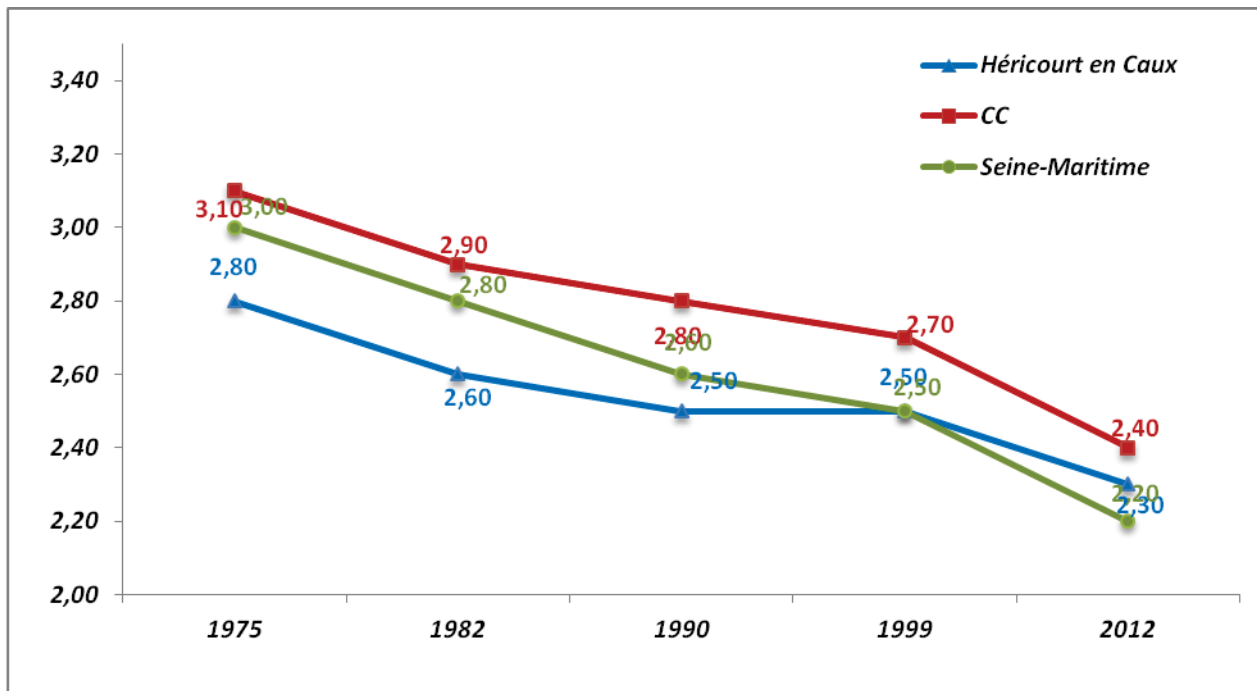
1.2 Les ménages

1.2.1 La taille des ménages

Un **ménage** est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. La **taille des ménages** correspond donc au nombre de personnes par résidence principale.

La commune compte 335 ménages selon l'INSEE en 2012.

Taille des ménages d'Héricourt en Caux de 1975 à 2012 (source : INSEE)



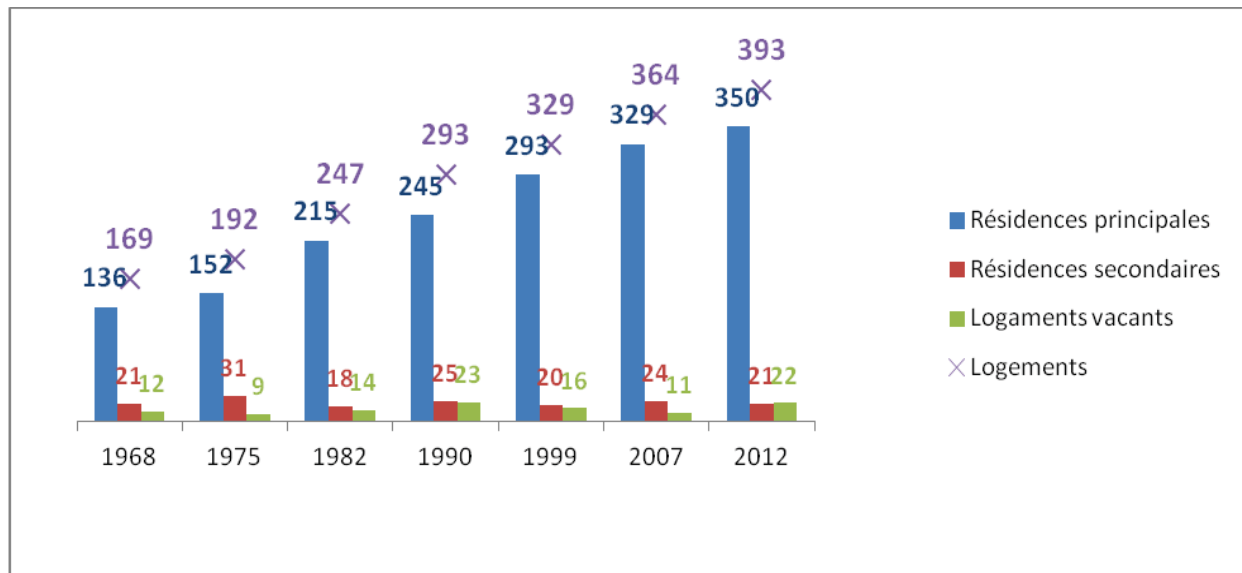
A Héricourt en Caux, le nombre de personnes par ménage est passé de 2,8 en 1975 à 2,3 en 2012. Cette évolution est plus accentuée que celle de la Communauté de Communes et du Département sur la même période. **Les familles avec enfants sont encore bien représentées sur la commune.**

Ce fort desserrement des ménages résulte du phénomène de décohabitation lié en outre à l'évolution de la structure familiale (divorce, famille recomposée, famille monoparentale) et par l'importance des ménages d'une personne.

2 L'habitat

2.1 Le parc de logements

Selon l'INSEE, en 2012, Héricourt en Caux compte 394 logements dont 350 résidences principales, 21 résidences secondaires et 22 logements vacants. Le parc de logements se compose de 341 maisons et 41 appartements.



De 1968 à 2012, le parc communal s'est enrichi de 214 nouveaux logements, soit une augmentation de 260%. Rappelons que, sur la même période, la population communale a plus que doublé (+220%). Sur l'ensemble de la période, le rythme de construction est assez variable :

1968-1975 : 16 nouveaux logements construits soit en moyenne 2 logements supplémentaires par an

1975-1982 : 63 nouveaux logements construits soit en moyenne 9 logement supplémentaire par an

1982-1990 : 30 nouveaux logements construits soit en moyenne 3,75 logement supplémentaire par an

1990-1999 : 48 nouveaux logements construits soit en moyenne 5 logement supplémentaire par an

1999-2012 : 21 nouveaux logements construits soit en moyenne 1,5 logements supplémentaires par an

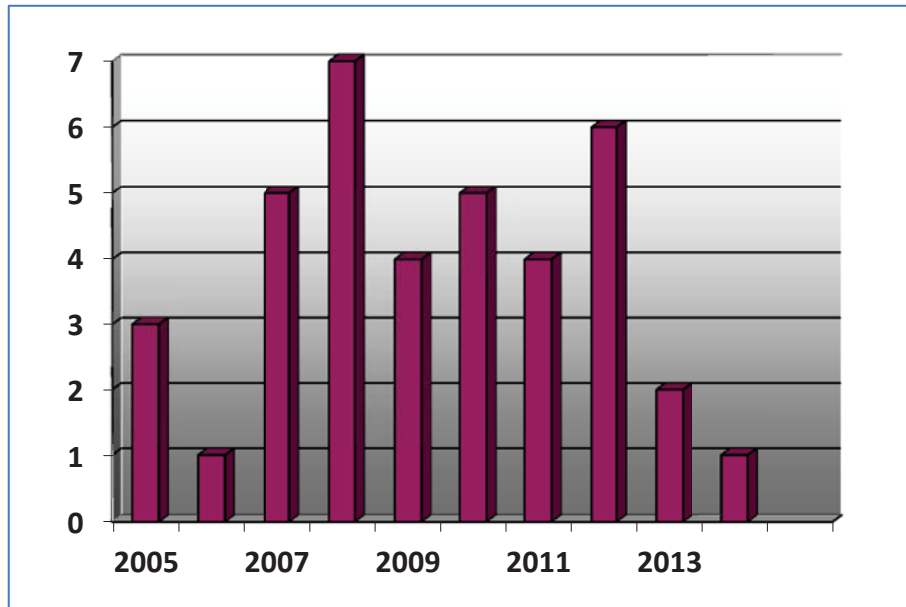
En 2012, les résidences secondaires et les logements vacants représentent respectivement 5,4% et 5,6% du parc de logements.

Le nombre de résidences tend à se maintenir. Concernant la vacance, si le nombre de logement vacant augmente selon l'INSEE, le taux de vacance est de 5,5% ce qui correspond à un taux de vacance normal nécessaire à la fluidité du parc. .

Selon les données communales, 6 à 8 logements ont été construits par an entre 2000 et 2012. Sur la dernière décennie, deux logements vacants ont été vendus vides (source communale).

De 2005 à 2014, 38 permis de construire ont été autorisés sur le territoire communal d'Héricourt en Caux, soit 4 constructions par an environ (source DREAL).

Nombres de constructions nouvelles (source : DREAL)



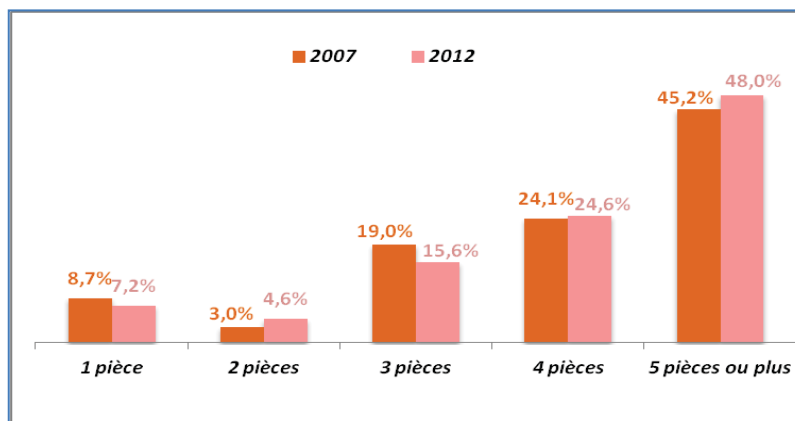
2.2 La taille des résidences principales

En 2012, sur la commune d'Héricourt en Caux, le nombre moyen de pièces par résidence principale est de 4,4 pièces (4,6 à l'échelle intercommunale).).

La taille des résidences principales a, en moyenne, légèrement augmenté sur la commune (en effet, elle était de 4,3 pièces en 2007).

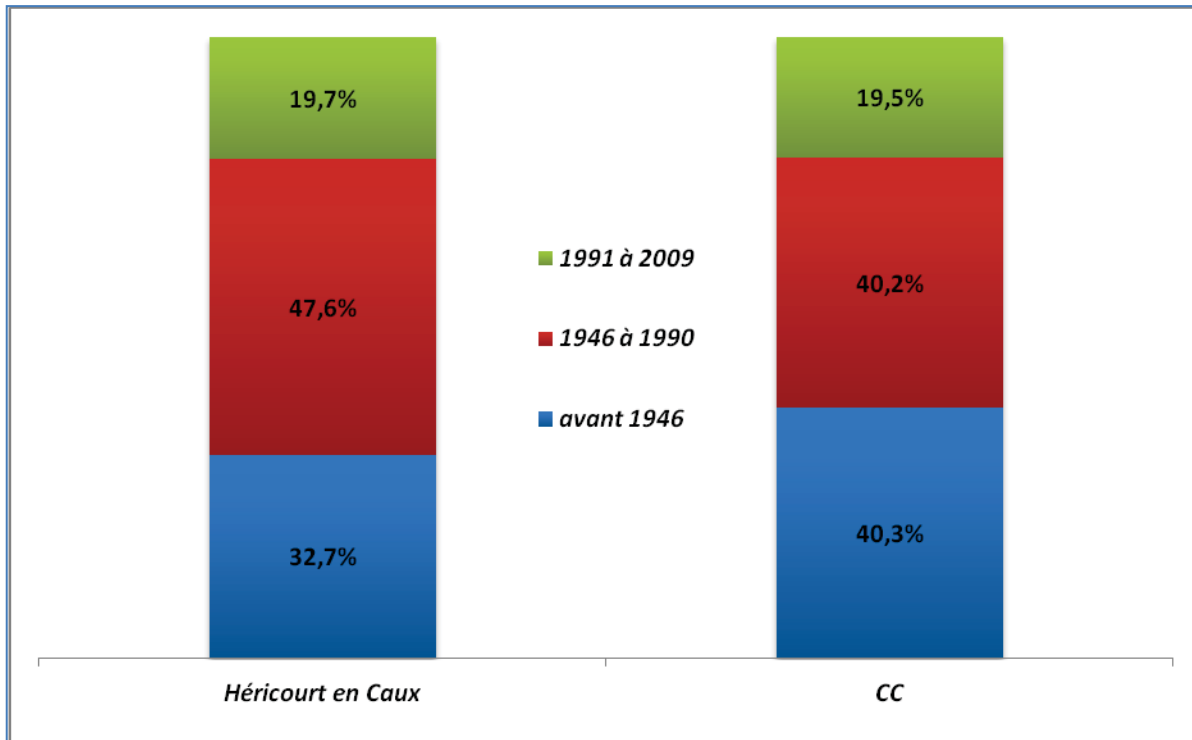
Cette augmentation de la taille des résidences principales est liée à l'augmentation de l'offre en logements de grande et très grande taille (4 pièces et +). Les logements de petite et moyenne taille (3 pièces ou moins hormis les 2 pièces) ont diminué, ce qui n'a pas empêché la taille moyenne des résidences principales d'augmenter. Héricourt en Caux dispose d'un parc de logements adaptés aux personnes âgées ou jeunes couples.

Taille des résidences principales en 2007 et en 2012 (source : INSEE)



2.3 L'ancienneté du parc de logements

Selon l'INSEE, **le logement est qualifié d'inconfortable** s'il est dépourvu d'un des éléments suivants : chauffage central, douche ou baignoire intérieure, toilettes intérieures.



En 2012, à Héricourt en Caux:

- 32,7% des résidences principales ont été édifiées avant 1946,
- 0,9% des résidences principales n'ont ni baignoire, ni douche

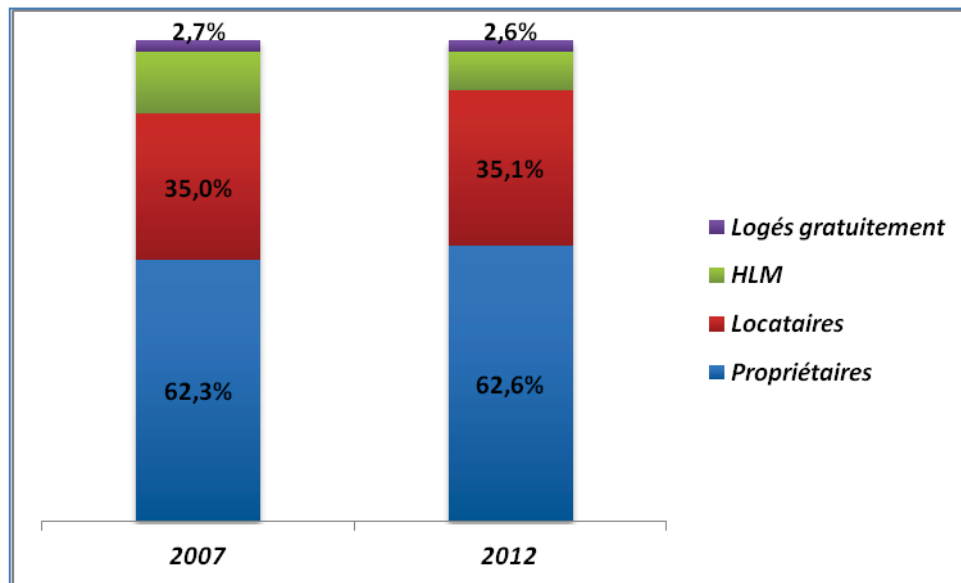
En 2012, à l'échelle intercommunale,

- 40,3% des résidences principales ont été édifiées avant 1946,
- 3% des résidences principales n'ont ni baignoire, ni douche

Le parc de logements vétustes est très faible sur la commune, alors que le parc ancien représente près d'un tiers du parc de logements. Les logements du parc ancien ont donc été rénovés et sont aujourd'hui, dans un état général correct, qui permet au centre bourg d'Héricourt en Caux, de garder un cadre urbain et un patrimoine bâti de qualité.

2.4 Le statut d'occupation des résidences principales

Statuts d'occupation des résidences principales entre 2007 et 2012



Entre 2007 et 2012 :

- le nombre de propriétaires sur la commune d'Héricourt en Caux a augmenté mais leur part a stagné.
- le nombre de locataires a augmenté mais leur part a stagné.
- des logements HLM ont été supprimés (vendus pour accession (14) ou location(5)).

La forte part des locataires sur la commune s'explique par la présence du Bercail-Saint-Denis. Les gendarmes et le gardien du château sont logés gratuitement.

2.5 Le point d'équilibre 1999-2012

Le calcul du point mort permet de déterminer le nombre de logements à produire, pour maintenir une population constante (en volume) sur un territoire. Ces logements doivent permettre de compenser:

- la baisse de la taille moyenne des ménages (du nombre d'occupants par résidence principale),
- la disparition ou le renouvellement du parc logements,
- les variations du parc de résidences secondaires et de celles des logements vacants.

2.5.1 La baisse de la taille des ménages:

La commune comptait en moyenne 2,96 personnes par ménage en 1999. La population communale était de 867 habitants et le nombre de résidences principales était de 293. En 2012, le nombre de personnes par ménages est de 2,7. Afin de compenser ce desserrement des ménages il était nécessaire de réaliser 28 logements en 13 ans. **Calcul-> (POP 1999/ 2,7) – 293**

2.5.2 Le renouvellement du parc de logement:

Le renouvellement du parc de logement correspond soit à un besoin de logements supplémentaires destinés à remplacer les logements détruits, désaffectés ou ayant changé de destination, soit à une diminution du besoin en logements du fait de la transformation de locaux d'activités en habitation ou du scindement d'un logement en plusieurs.

Au vue de l'évolution du parc de logements et l'évolution des logements commencés, on observe plus une tendance à la création de logements (le nombre de logements commencés est supérieur à l'évolution du parc de logement).

Ainsi on observe plutôt une création de logement à travers le bâti ancien.

2.5.3 Les variations du parc de résidences secondaires et de celles des logements vacants.

En 1999, le parc de résidences secondaires et de logements vacants était composé de 36 logements. En 2012, ce même parc est composé de 43 logements. Afin de compenser l'augmentation de ce parc, il était nécessaire de réaliser 7 logements en 13 ans.

	1999-2012	2007-2012
<i>Desserrement des ménages</i>	+28	+17
<i>Fluidité du Parc</i>	+7	+8
<i>Point d'Equilibre</i>	+ 35	+25

Pour la période 1999-2012 la commune d'Héricourt a du produire 35 logements afin de maintenir sa population. sur la même période 65 logements ont été produits ainsi ce sont près de 54% de ces logements qui ont servi à maintenir la population et 46% soit 30 à accueillir les nouveaux habitants. Ces trente nouveaux logements ont permis accueillir 78 nouveaux habitants, ce qui correspond à un taux d'occupation de 2,6 personnes par ménage.

Cette baisse du taux d'occupation pour les nouveaux arrivants aura une conséquence sur le besoin en logements de la commune.

3 La situation socio-économique

3.1 La population active

Selon l'INSEE, la **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Est considérée comme **inactive**, au sens statistique, toute personne de moins de 16 ans ou toute personne de 16 ans et plus, qui ne recherche pas d'emploi et n'est pas recensée par le Pôle Emploi (retraité, lycéen, étudiant, femme au foyer...).

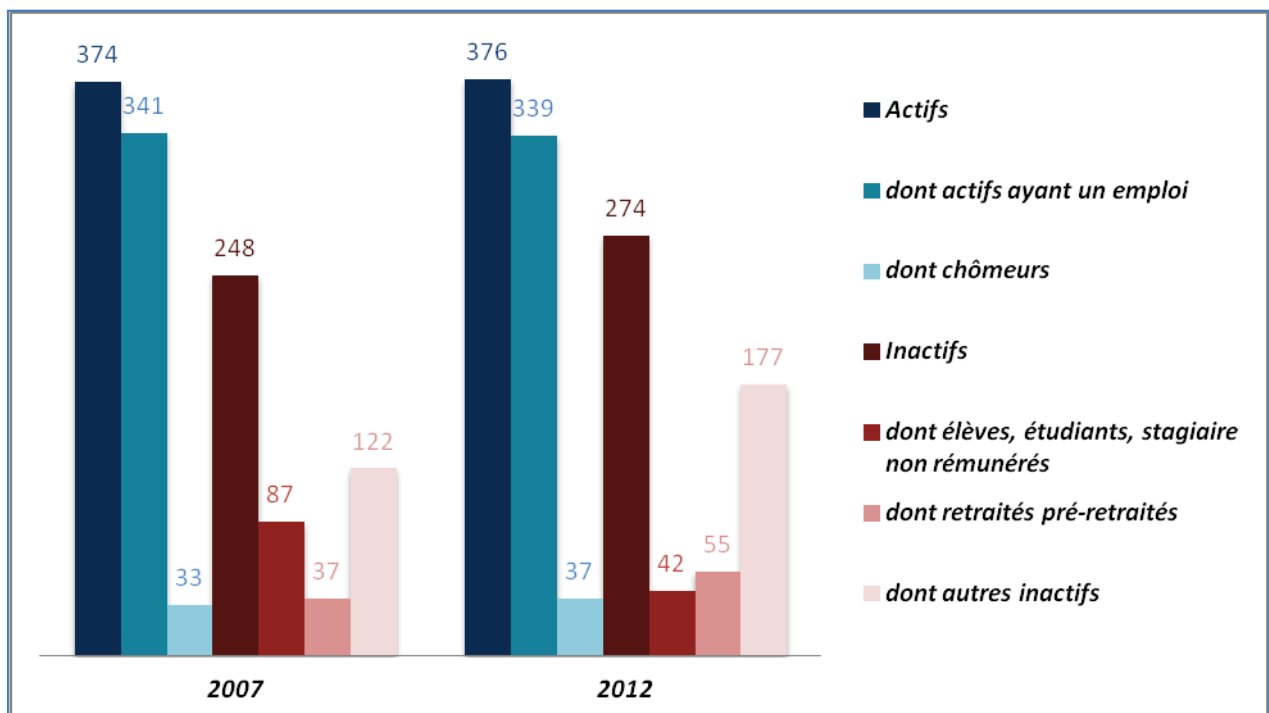
En 2012, la population active représente 57,8% de la population de 15 à 64 ans d'Héricourt en Caux, soit 377 personnes. Cette représentation de la population active s'explique par la population du Bercaill sans emploi.

En 2012, la part des personnes en CDI ou travaillant dans la fonction publique représente 74,4% de la population active de la commune. La population active de la commune bénéficie ainsi en majorité d'emploi stable.

Si l'on considère la tranche d'âge 15-64 ans et la période 2007-2012, on remarque :

- Une légère diminution de la population active ayant un emploi (-2 personnes)
- Une légère augmentation du nombre de chômeurs (+4 chômeurs)
- Une augmentation du nombre des inactifs (+26 personnes) liée essentiellement à l'augmentation des autres inactifs.

Types d'activités de 15-64 ans (INSEE 2012)



3.2 L'emploi

3.2.1 Localisation de l'emploi

La communauté de communes compte 1917 emplois sur son territoire en 2012. Ces emplois sont concentrés majoritairement sur la commune de Doudeville et Héricourt en Caux qui comptabilisent respectivement 796 et 402 emplois (dont environ 300 emplois au Bercail Saint-Denis).

De 2007 à 2012, le nombre d'emplois sur le territoire de la communauté de communes a augmenté, (+64 emplois supplémentaires).

Cette création d'emploi est modérée et est principalement due à la commune d'Héricourt en Caux (+29 emplois créés résultant de l'extension du Bercail Saint-Denis, soit + 7%), Amfreville les Champs (+22 emplois supplémentaires, soit +46%) et Yvecrique (+ 19 emplois supplémentaires, soit +30%).

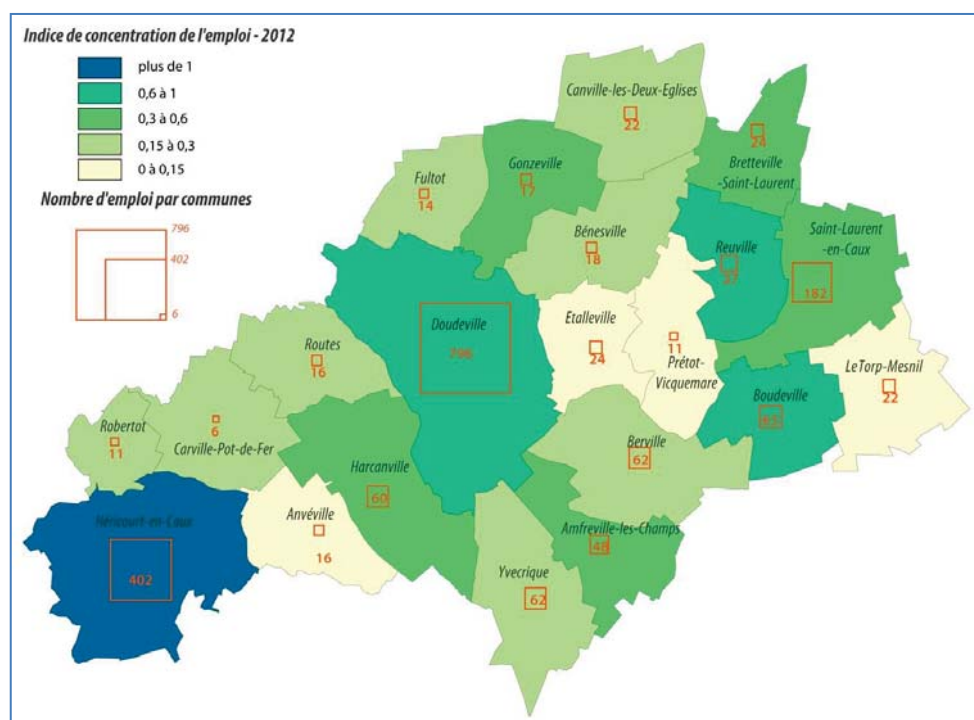
Cependant, des communes ont perdu des emplois: Doudeville (-62 emplois), Carville Pot de Fer (-12 emplois), Etalleville (-7 emplois), Fultot (-11 emplois).

La commune d'Héricourt en Caux fait partie des communes ayant gagné des emplois, avec 29 emplois en plus par rapport à 2007.

3.2.2 Indice de concentration d'emploi

Selon l'INSEE, l'**indice de concentration d'emploi** est le rapport entre le nombre d'emplois au lieu de travail d'une commune et le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans cette commune. Un indice supérieur à 1 signifie que la commune dénombre plus d'emplois que d'actifs occupés résidents et révèle ainsi l'attraction par l'emploi que cette commune exerce.

Emploi au lieu de travail et Indice de concentration de l'emploi en 2012 (source : INSEE 2011)



La commune de Doudeville a donc avant tout un rôle de pôle économique.

Les emplois offerts sur Héricourt en Caux se concentrent essentiellement dans l'administration publique, enseignement, santé, action sociale.

3.3.1 Le Bercaïl Saint Denis

[illegible]

Cette activité comptait 223 emplois en 2006 , ce qui représentait 60% des emplois de la commune. Cet activité participe fortement à l'attractivité résidentielle de la commune de Héricourt-en-Caux.

3.3.2 L'activité agricole

Les objectifs de la politique d'aménagement du territoire pour la chambre d'agriculture

Cette politique vise à :

- ✗ Eviter la destruction de l'espace agricole, compte tenu des contraintes pesant sur la réalisation ou l'adaptation des bâtiments d'élevage, sur la possibilité d'épandage des effluents d'exploitation ou des boues ou en considérant que la cohérence de cet espace est indispensable au maintien et au développement d'une activité agricole viable ;
- ✗ Eviter, durablement, les conflits entre la pratique de l'activité agricole et les résidents (nuisances, bruits, ...);
- ✗ Eviter la dispersion de l'habitat (mitage) qui engage les collectivités locales dans des dépenses d'équipement et de fonctionnement qui grèvent leur budget ;
- ✗ Permettre la construction d'habitations, la réhabilitation du patrimoine bâti existant et l'implantation d'activités non agricoles, sous condition de ne pas gêner les activités existantes.

Une réelle protection de l'activité agricole

Dans le cadre du PLU, les principes suivants sont pris en compte pour la définition des zones agricoles et naturelles :

- ✗ La zone agricole inclut toutes les parcelles sur lesquelles s'exerce une activité agricole quelle qu'elle soit. Ces secteurs sont protégés en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles. Cette activité peut également avoir un rôle environnemental ;
- ✗ La zone naturelle, dans laquelle les constructions agricoles ne sont pas autorisées, inclut uniquement les parcelles comportant un intérêt environnemental reconnu.

L'agriculture communale et son évolution

(Synthèse du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture 76 annexé au PLU)

Etat des lieux en 2016

La commune s'étend sur une superficie totale de 1 081 hectares, dont **717 ha sont utilisés par l'agriculture en 2013 (soit 66 % du territoire)**, ce qui la place au-dessus de la moyenne départementale (63 % en 2010) et met en évidence le caractère rural de la commune à la fois par l'occupation agricole du territoire mais également la place des secteurs boisés.

En 2010, il existait 9 exploitations sur la commune. Les effectifs n'ont cessé de diminuer depuis 1979. Dans le même temps, la surface moyenne des exploitations a triplé, confirmant ainsi la tendance départementale d'une diminution du nombre de structures et surtout d'un agrandissement de ces dernières.

L'analyse agricole réalisée par la Chambre d'agriculture, en février 2016, dénombre 9 exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire communal.

La SAU moyenne des exploitations professionnelles dont le siège est situé à HERICOURT EN CAUX est évaluée à 98 ha en février 2016 contre 77 ha en 2010, ce qui confirme la tendance à l'agrandissement des structures.

Enfin, environ 415 hectares (soit 58 % des surfaces agricoles communales) sont exploités par des agriculteurs ayant leur siège sur HERICOURT EN CAUX. Les exploitants venus de l'extérieur au nombre de 18 ont leur siège sur des communes avoisinantes

Cette donnée a un impact non négligeable sur les distances parcourues par les agriculteurs et sur la circulation des engins agricoles lors de la traversée de la commune.

On relève également la présence à HERICOURT EN CAUX d'une entreprise de négoce agricole, dans le tissu urbain de la commune. Il s'agit d'un lieu de stockage des intrants (fertilisants et produits phytosanitaires) et également de récoltes indispensables à l'activité agricole.

Avenir des exploitations

Selon la Chambre d'Agriculture, il semble que la pérennité des exploitations d'HERICOURT EN CAUX est assurée.

L'activité agricole est principalement présente au niveau des hameaux et écarts d'HERICOURT EN CAUX (notamment dans le secteur du Petit Veauville). Certains corps de ferme sont en contact direct avec le secteur bâti.

Il conviendra fortement de limiter les constructions à usage d'habitation de tiers aux abords de ces exploitations. En effet, les exploitations agricoles sont ou peuvent être «fragilisées» du fait de la proximité du bâti et des possibles conflits de voisinage. Si elles disposent actuellement de surfaces et de productions suffisantes pour assurer un revenu correct à l'exploitation, leur pérennité pourrait être impactée.

Agriculture et Urbanisme

Les exploitations agricoles sont majoritairement soumis au règlement Sanitaires Départemental et une est considérée comme installation classée. Le classement induit une réglementation différente pour l'évolution des bâtiments.

TABLEAU 1 - DISTANCES MINIMALES D'IMPLANTATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE
(Cas particuliers : voir tableau 2 pour les porcs plein-air et les enclos et volières -0,75 AE/m² en déclaration et autorisation)

Réglement Sanitaire Départemental (RSD)	Réglement Sanitaire Départemental (RSD)			Bâtiments ¹ et annexes ² des élevages soumis à Déclaration (D), à Enregistrement (E) et Autorisation (A) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
	Bâtiments d'élevage	Fumière/fores	Silos	
Puits, forages, sources, aqueducs en écoulement libre, installations souterraines ou semi-enterrées utilisées pour le stockage des eaux destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères, vivrières, verges de cours d'eau.	35 m sous réserve des dispositions particulières applicables aux périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable			35 m sous réserve des dispositions particulières applicables aux périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable
Lignes de baignade (à l'exception des piscines privées) et plages	200 m	/	/	200 m
Pisciculture et zones conchylicoles	200 m sauf dérogation liée à la topographie	/	/	500 m en amont des zones conchylicoles sauf dérogation liée à la topographie ou à la circulation des eaux. NTI : la dérogation est à demander pour chaque dossier. uniquement les zones conchylicoles soumises à autorisation sous la rubrique 21.09 des ICPE. 50 m des berges des cours d'eau alimentant une pisciculture, sur une linéaire d'un km en amont
Habitations ³ ou locaux habituellement occupés par des tiers ⁴ (à l'exception des logements occupés par des personnes de l'installation, des hébergements et locations dont l'exploitant a la jouissance et des logements occupés par les anciens exploitants), des stades et terrains de camping après (à l'exception des terrains de camping à la ferme) N.B. - distances définies de l'exploitant à l'exploitant	- 100 m pour les élevages porcins sur litier ⁵ - 25 m pour les élevages de volailles et lapins entre 50 et 100 m maximum de plus de 50 jours - 50 m dans les autres cas ⁶	- 35 m avec talus et base ou sur de 2 m ² - 80 m sinon ⁷	- 25 m si ensilage sans broyeur de jus - 35 m avec talus et base ou sur de 2 m ² - 50 m sinon	100 m dans le cas général. Cette distance est réduite (sans avoir à faire de demande de dérogation ⁸) à : - à 50 m lorsque il s'agit de bâtiments d'élevage sur litier accumulée ⁹ (D et E) - à 15 m lorsque il s'agit d'équipement de stockage de paille et de fourrage (D et E) - à 50 m lorsque il s'agit de bâtiments mobiles d'élevage de volailles (déplacement d'un moins 100 mètres à chaque bande) (D et E)
Ensembles destinés à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers. N.B. - distances définies du permis à la limite de zone destinée à l'habitation	Pas de prescriptions, sauf si dispositions particulières dans les documents d'urbanisme opposables aux tiers.			100 m dans le cas général. Cette distance est réduite (sans avoir à faire de demande de dérogation ⁸) à : - à 50 m lorsque il s'agit de bâtiments d'élevage sur litier accumulée ⁹ (D et E) - à 15 m lorsque il s'agit d'équipement de stockage de paille et de fourrage (D et E) - à 50 m lorsque il s'agit de bâtiments mobiles d'élevage de volailles (déplacement d'un moins 100 mètres à chaque bande)

Ces distances ne s'appliquent qu'aux nouveaux bâtiments et aux nouvelles annexes² pour lesquels un dossier ICPE a été déposé après le 1er janvier 2014 ou pour lesquels le changement notable a été porté à la connaissance du Préfet après le 1er janvier 2014, sauf si ces bâtiments ou annexes remplacent un bâtiment existant avec une emprise au sol ne dépassant pas celle de l'existant augmentée de 10 %.

En cas de projet, lors du choix de la site d'implantation d'une installation d'élevage, il est souhaitable, en fonction des contraintes techniques, de chercher le recul maximum par rapport aux habitations des tiers, en particulier pour préserver les possibilités de modernisation, d'agrandissement et de changement de statut.

3.3.3 Les activités artisanales, commerciales et service

La commune d'Héricourt en Caux dispose de plusieurs commerces, services et artisans :

Les commerces de bouche :

- une épicerie ;
- une boucherie ;
- une boulangerie ;
- une charcuterie ;
- beurre-crème.

Les commerces de bouche :

- deux cafés ;
- une auberge ;
- un restaurant.

Les autres commerces et services :

- une pharmacie ;
- un salon de coiffure ;
- un salon de coiffure/esthétique ;
- un fleuriste ;
- une maison de la presse-tabac-poste ;
- un garage ;
- une alimentation animale ;
- un taxi.

La commune compte donc plus d'une quinzaine de commerces dit de proximité, ainsi que plusieurs professionnels de santé, et artisans du bâtiment, de plus la commune dispose d'équipements publics (école, salle polyvalente), qui permet de l'identifier comme une commune de la gamme de proximité.

La CCI a identifié une polarité commerciale rue Gaston de Beauvoir au niveau de la Place de la Mairie.

Localisation des locaux avec vitrine (CCI-SMN)



Les artisans et professions libérales:

- une entreprise de charpente-plaquiste ;
- une entreprise de ramonage ;
- un couvreur ;
- une entreprise d'électricité ;
- une exploitation forestière ;
- une pépinière ;
- deux architectes paysagistes ;
- un office notarial ;
- cinq médecins généralistes ;
- un chirurgien dentiste ;
- deux kinésithérapeutes ;
- deux infirmiers ;
- un orthophoniste ;
- deux psychomotriciens ;
- deux psychologues ;
- une sophrologue ;

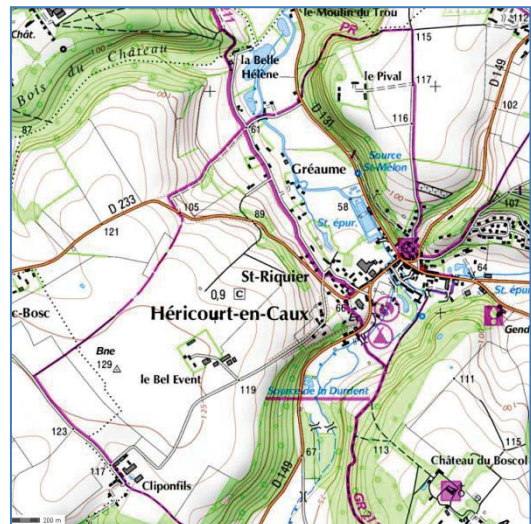
Tourisme et loisirs:

- un centre équestre
- une pension de chevaux

En matière d'hébergement touristiques, cinq gîtes de 2 à 4 couchages et un hôtel de 14 couchages sont présents sur la commune.

Plusieurs circuits de randonnée dont un chemin de Grande Randonnée (GR211) passe sur le territoire.

Un circuit de découverte du patrimoine a été créé par la Communauté de Commune (compétente en matière de tourisme) suite à l'étude concernant le potentiel touristique de la commune et de la vallée de la Durdent. Il s'agit du circuit « Aux sources de la Durdent » d'une longueur de 2 kilomètres passant dans le bourg et sur le chemin des sources. La balade vise à faire découvrir le patrimoine architectural du village mais aussi le patrimoine naturel lié à la Durdent et à ses sources. Le départ se réalise sur le parking de la salle des fêtes, place Roncaro, près du stade de football.



Un autre circuit de randonnée d'une longueur de 9 kilomètres qui reprend en partie le premier, « Aux Sources de la Durdent », sillonne à l'intérieur et autour du bourg pour découvrir le chemin de la Durdent et les nombreux panoramas sur la vallée.

